



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Chiffres-clés

Les effectifs attendus dans l'enseignement supérieur en 2020 sont des prévisions fondées sur les résultats provisoires du baccalauréat 2020 et sur les données des inscriptions en 2019-2020 dans l'ensemble des filières.



713 900

**bacheliers estimés
pour la session 2020**

**558 300 nouveaux bacheliers
inscrits dans l'enseignement
supérieur**

**+ 6,8% (soit + 35 600) néo-
bacheliers entrant en première
année par rapport à 2019**

2 783 000

étudiants attendus

**+ 2,1% par rapport à 2019
+ 57 700 étudiants**

1 542 300

**étudiants dans les universités
(hors IUT et inscriptions
simultanées)**

**+ 2,9% en licence
+ 0,8% en master
- 1,8% en doctorat**

85 200

**étudiants estimés
en classes préparatoires**

123 300

étudiants en IUT

+ 1,3% par rapport à 2019

266 700

**étudiants en sections de
techniciens supérieurs
(préparation de BTS
par voie scolaire)**

+ 1,6% par rapport à 2019

Sommaire

3. Chiffres-clés

6. Éditorial

9. Bilan de l'année 2019-2020

10 L'enseignement supérieur solidaire

14 Une capacité d'adaptation inédite

17. La mobilisation du ministère en faveur d'une rentrée inédite

18 Assurer l'accueil des étudiants et des personnels en toute sécurité

23 Consolider les mobilités et les échanges internationaux

25 Accompagner socialement les étudiants

29. Les leviers de réussite et de rayonnement

30 Les succès de la loi ORE et de la politique de sites

31 Amplifier une dynamique de territoires en faveur de tous

35 Rénover et clarifier l'offre de formation

40 Promouvoir l'engagement, assurer l'insertion

43. Améliorer la qualité de vie des étudiants

- 44 Le logement
- 46 Le dynamisme de la vie de campus
- 49 Un enseignement supérieur inclusif

53. L'engagement en faveur de la transition écologique, une priorité pour 2020

- 54 Sensibiliser et former les étudiants aux grands enjeux de la transition écologique
- 54 Accompagner la mutation écologique des établissements à travers la rénovation thermique des bâtiments

57. Innovation

- 58 Soutenir la création d'entreprises

63. 25 milliards d'euros au service des établissements et des personnels pour les 10 ans à venir

- 64 Des mesures concrètes pour les personnels et les carrières
- 66 Pour une société de culture scientifique, irriguée par la recherche publique

Éditorial



La rentrée 2020 n'est évidemment pas une rentrée comme les autres : les universités et les écoles vont rouvrir leurs portes après plusieurs mois de fermeture au public ; des néo-bacheliers, plus nombreux, vont entamer leurs études après une fin d'année scolaire bouleversée par le confinement ; la crise sanitaire continue de peser fortement sur l'organisation des enseignements et de la vie de campus.

Face à cette situation inédite, la communauté universitaire n'a eu de cesse de se mobiliser au service d'un objectif : réussir cette rentrée 2020, en redoublant d'efforts et d'ambition pour la jeunesse.

Durant le confinement, elle a fait la preuve d'une capacité d'adaptation sans relâche et d'un engagement sans faille envers les étudiants. Enseignants, administratifs, personnels de direction, personnels des Crous, chacun s'est investi sans ménager sa peine pour accompagner les étudiants dans la poursuite de leur formation et être à l'écoute des plus vulnérables, en offrant des solutions adaptées à chaque situation : santé, logement, alimentation, bien-être, fragilité sociale. Je tiens à leur redire toute ma fierté et toute ma reconnaissance.

Notre communauté a de la ressource et elle le prouve à nouveau dans l'organisation de cette rentrée atypique. Accueillir des effectifs en hausse dans le respect des contraintes sanitaires, répondre au besoin accru d'accompagnement tout en protégeant étudiants et personnels, concilier l'impatience de retrouver la vie de campus et la peur de relancer l'épidémie, l'équation est loin d'être simple et n'admet pas de solution toute faite. Chaque établissement a dû trouver ses propres réponses et le bon équilibre entre distanciel et présentiel, en s'appuyant notamment sur les moyens mis à disposition par le ministère dans le cadre de l'appel à projet sur l'hybridation des formations. Par-delà la diversité des situations, tous les efforts ont convergé vers un même horizon : maintenir autant que possible le face-à-face pédagogique et le lien entre étudiants. Car l'université est faite de rencontres, d'échanges, de présence : c'est pourquoi le retour de la vie dans les campus est notre priorité ! C'est pourquoi aussi nous comptons sur la responsabilité individuelle et collective de chacun, y compris dans la vie quotidienne, pour nous permettre d'atteindre ensemble cet objectif.

C'est à l'université que les étudiants entament leur chemin, personnel, vers la réussite, et nous devons les accompagner cette année avec un soin et une détermination à toute épreuve. Car la jeunesse est à la fois la première victime de la crise économique et sociale et notre meilleur atout pour nous en relever. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lui consacrer le premier acte de son plan de relance avec l'ambition de ne laisser aucun jeune sans solution. Dans ce cadre, grâce au travail collectif des ministères concernés, des établissements et des régions, 21 500 places supplémentaires ont été programmées pour répondre aux vœux de poursuite d'études des néo-bacheliers, dont 5 700 en STS, 2 000 dans de nouvelles formations courtes, 4 000 dans les licences les plus demandées, et 3 800 dans les formations paramédicales. L'offre de formation, qui s'était déjà considérablement élargie au sein de Parcoursup pour la rentrée 2020, s'est ainsi enrichie pour accomplir la promesse de la loi ORE : permettre à tous ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures de trouver leur voie.

Ne laisser aucun jeune au bord du chemin, c'est aussi lutter contre la précarité étudiante qui s'est révélée à la faveur de la crise. Là encore, nous avons pris des mesures fortes afin de soutenir les étudiants les plus fragiles : les frais d'inscription à l'université ont été de nouveau gelés ; le montant des bourses sur critères sociaux a été augmenté de 1,2 % ; celui du ticket U a été abaissé à 1 € pour les étudiants boursiers ; les prêts-études garantis par l'État augmenteront de 16 M€ afin de soutenir 58 000 bénéficiaires potentiels. De nombreuses aides complémentaires sont par ailleurs toujours mobilisables pour lever les obstacles qui se dressent entre l'étudiant et sa réussite. Elles représentent une enveloppe de plus de 2,3 Mds€, qui viennent s'ajouter à la prise en charge de la majeure partie du coût de la scolarité étudiante, à laquelle l'État consacre en moyenne 10 000 € par an et par étudiant. Plus qu'une dépense, il s'agit là d'un investissement pour l'avenir et l'égalité des chances.

Aucun jeune de notre pays ne doit être privé par son origine sociale, son lieu de naissance ou son handicap de tout ce que notre enseignement supérieur a à offrir, à commencer par la qualité de ses formations et de sa recherche.

Cette excellence vient de faire l'objet d'une consécration internationale au travers de la parution du Classement de Shanghai, qui place la France en 3^e position mondiale. Je suis particulièrement fier des performances réalisées par nos universités : la 14^e place décrochée par l'Université Paris-Saclay, les résultats remarquables de l'Université Paris Sciences et Lettres, de Sorbonne Université, de l'Université de Paris et de l'Université Grenoble Alpes, l'entrée de nouvelles universités dans le classement, montrent que le modèle français est enfin reconnu, notamment grâce à l'ordonnance du 12 décembre 2018, qui a permis aux universités, aux grandes écoles et aux organismes de trouver les formes d'organisation les plus à même de servir leur stratégie scientifique.

Bientôt, la future loi de programmation de la recherche, grâce à un investissement de 25 Mds€ sur 10 ans, donnera à nos établissements les moyens de libérer encore davantage leur potentiel scientifique, au bénéfice du rayonnement de la France parmi les grandes puissances de la science, des capacités d'innovation de nos entreprises et de la qualité de nos formations.

Étudier en France est une chance formidable : chaque jeune doit pouvoir la saisir et en faire une source de réussite et d'épanouissement.

C'est le cap que l'ensemble de la communauté universitaire se fixe à l'aube de cette nouvelle année universitaire que je souhaite la plus sereine et la plus fructueuse possible.

Bonne rentrée à tous !

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation



01.

Bilan de l'année 2019-2020

L'enseignement supérieur solidaire

Retour sur la mobilisation de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire

Du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, les établissements d'enseignement supérieur ont été contraints de fermer leurs portes en urgence. Ils ont dû mettre en place de nombreuses mesures d'accompagnement à destination de leurs étudiants, enseignants et personnels, tout en veillant parallèlement à garder un lien constant avec leurs communautés. Des initiatives, nombreuses et variées, ont vu le jour sur l'ensemble du territoire. Plus de 700 d'entre elles ont été recensées et mises en ligne sur une plateforme dédiée : enseignementsup-recherche.gouv.fr/supsolidaire

L'un des premiers axes d'entraide a concerné la pédagogie à distance, avec un soutien apporté notamment par les services d'innovation pédagogique principalement aux enseignants, via par exemple **une aide à la création de ressources numériques et à la conception de cours à distance**, mais aussi des conseils pour organiser les examens et les évaluations à distance. Les universités ont ainsi créé des boîtes à outils, kits, webinaires et FAQ afin de répondre aux besoins des enseignants. Les étudiants ont également été sollicités afin d'accompagner leurs pairs, interagir avec eux pour faire remonter leurs difficultés aux enseignants. Afin de faciliter les échanges relatifs aux pratiques pédagogiques à distance et d'**encourager le partage d'expérience**, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a mis en place un groupe d'entraide sur un réseau social.



**Entraide
covid-19**

Les établissements d'enseignement supérieur se sont **mobilisés en faveur des équipes soignantes**. Une solidarité qui s'est exprimée à travers des dons de matériels (masques, blouses) ou de nourriture (via les Crous) aux hôpitaux, la réalisation de visières et la production de gel hydroalcoolique par des étudiants, mais aussi par des initiatives d'accompagnement des personnels des hôpitaux en logistique, gestion, formation, soutien à la communication avec les familles des patients.

De nombreuses universités (Université Sorbonne Paris Nord, Amiens, Nancy, Nice, Bordeaux, Caen...) ont mis à disposition les moyens de simulation pour organiser des formations accélérées, de la réanimation à la pratique de la prise en charge d'appels ou en ambulatoire.

Des étudiants de l'Université de Lille accompagnent des collégiens et des lycéens d'éducation prioritaire.

L'Université de Lille s'est engagée dans le dispositif "parcours d'excellence" dès 2016. Il vise à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus des établissements classés en éducation prioritaire, en particulier Rep+, de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner leur accès aux formations de l'enseignement supérieur. L'université a décidé de redéployer les moyens initialement prévus et de mettre en place un tutorat à distance pour les élèves de 3^e et de terminale des établissements partenaires (5 lycées et 11 collèges). L'ajustement du dispositif a été motivé par la volonté de limiter le creusement des inégalités et le risque de décrochage provoqués par la crise sanitaire.

Des élèves polytechniciens pour soutenir le dispositif "l'École à la maison"

L'École polytechnique a identifié près de 400 élèves polytechniciens volontaires pour assurer le tutorat à distance d'un ou plusieurs lycéens de terminale scientifique de lycées généraux de l'Essonne.

L'action essentielle des étudiants en santé

La mobilisation des étudiants en santé a été remarquable et essentielle. À titre d'exemple, près de 4 500 d'entre eux ont été recrutés en renfort sur des postes d'aide-infirmiers ou d'aide-soignants, sur Paris et la région parisienne.

Très tôt, ils ont été mobilisés pour renforcer les SAMU-Centre 15 au moment où ceux-ci devaient faire face à une augmentation considérable des appels. Des besoins ont également émergé pour aider à la mise en relation avec l'extérieur (plateformes téléphoniques de suivi des patients à domicile ou de renseignement des familles, telle la plateforme Covidom), et également sur des secteurs de recherche, pour remplissage de base de données. Ces missions connexes ont permis de mobiliser des étudiants soucieux de participer à l'effort commun mais ne pouvant pas être en contact direct avec des patients.

covi
dom

Les étudiants de deuxième cycle ont été sollicités pour remplir des fonctions paramédicales, sous forme de vacances à mi-temps ou à plein-temps. Cette possibilité a été étendue aux étudiants de premier cycle qui ont pu prendre des fonctions d'aide-soignant. Un appel au volontariat a permis l'affectation d'étudiants à des postes d'infirmier.

Certains chefs de service ont libéré leurs externes de toute charge, d'autres ont maintenu une partie de l'effectif pour l'ensemble des missions ou uniquement pour les gardes. D'autres encore ont demandé des renforts cliniques, en particulier dans les structures d'urgence, de réanimation, de maladies infectieuses, de secteur médical Covid.

Toute la communauté étudiante en santé a été concernée : médecine, odontologie, pharmacie ainsi que toutes les filières paramédicales. Celles et ceux qui avaient un diplôme d'infirmier ont repris leur ancien métier. Des étudiants en santé ont été intégrés aux équipes COVISAN qui se rendent à domicile, à la recherche des contacts des patients Covid-19. Certains sont venus en renfort pour aider les équipes de recherche universitaire sur la Covid-19 ou participer au travail de recherche clinique dans le cadre des nombreuses études initiées.

Leur mobilisation a été à la hauteur de leur vocation et il convient de souligner que sans cet effort extraordinaire de leur part, la gestion de la crise en aurait été encore plus compliquée.

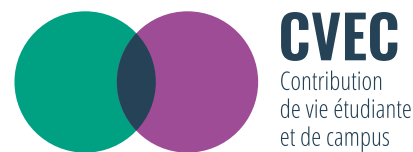
Un usage exceptionnel de la CVEC par les établissements

Conformément aux orientations préconisées par la ministre, les établissements ont massivement mobilisé leurs ressources issues de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Plus de 19 M€ ont servi à financer des actions de soutien, dont 17 M€ dédiés au déploiement de mesures d'accompagnement des étudiants sur le plan social, en vue de les aider à faire face aux conséquences de la pandémie sur leurs conditions de vie.

Le soutien des établissements aux étudiants a pu prendre plusieurs formes : aides alimentaires, aides financières d'urgence, aides pour l'accès au numérique (fourniture d'ordinateurs, de tablettes ou de supports informatiques, de clés 4G), aides alimentaires. Un effort prolongé par les Crous qui ont délivré des paniers-repas et distribué des produits d'hygiène. Des aides médicales et psychologiques ont également été mises en place par les établissements et les Crous via des téléconsultations, permanences téléphoniques ou par mails, permettant de mettre en relation des étudiants avec le personnel soignant. Pour faire face à l'isolement des étudiants, des accompagnements et des concours culturels, sportifs ou documentaires ont été mis en place.

Le Centre national d'appui (CNA) a été particulièrement mobilisé avec ses déclinaisons territoriales pour le soutien des étudiants en santé. La plateforme web a été inaugurée en mai.

Enfin, une attention particulière a été apportée aux étudiants internationaux. Plusieurs établissements ont mis en place des parrainages, des aides pour changer de logement, des cafés virtuels et différentes animations.



Retour sur quelques initiatives solidaires financées par la CVEC

Accès au numérique

- L'Université de Lorraine a prêté près de 400 ordinateurs portables issus de la bibliothèque universitaire et des salles informatiques aux étudiants en situation d'isolement numérique, ainsi que des cartes SIM-4G.
- L'Université Picardie Jules Verne a financé 250 ordinateurs pour des prêts aux étudiants.

Assurer un accompagnement sanitaire des étudiants

- À l'Université de Pau, les Étudiants relais santé (ERS), encadrés par le personnel du Service de santé universitaire (SSU), ont animé une page sur le réseau social Facebook destinée à soutenir les étudiants, permettant de garder le lien, de trouver un espace de discussion, et d'être mis en contact avec le service de médecine préventive au besoin.
- L'université Paris 8 a proposé en partenariat avec *Nightline*, un service d'écoute, de soutien et d'information nocturne géré par des étudiants parisiens.

Des actions culturelles pour lutter contre l'isolement

- De nombreuses universités, comme celles de Lille, d'Évry ou de Haute-Alsace ont proposé des rendez-vous culturels quotidiens pour faire découvrir la richesse de leurs ressources (scientifiques, culturelles, sportives et humaines) à travers des contenus variés sur les réseaux sociaux.
- La Rochelle Université a produit une fresque musicale collective.

Le réseau des œuvres universitaires : un engagement exemplaire



L'action des Crous au service des étudiants confinés

Depuis le début de la crise et durant toute la durée du confinement, le réseau des œuvres universitaires (Crous) s'est, à l'instar des établissements d'enseignement supérieur, massivement mobilisé pour venir en aide aux étudiants confrontés à des difficultés financières, psychologiques, sanitaires ou sociales. L'engagement et la disponibilité exceptionnelle de l'ensemble de ses agents auprès des 58 000 étudiants confinés dans les résidences a permis d'assurer le maintien de l'action sociale et de lutter contre l'isolement des étudiants.

Ouverture de la plateforme de demande d'aide exceptionnelle

Les étudiants éligibles ont pu effectuer dès la mi-mai leur demande d'aide exceptionnelle annoncée par le Gouvernement. Cette aide d'un montant fixe de 200 € concerne les étudiants ayant subi une baisse de revenus liée à la perte d'un emploi ou d'un stage du fait de la crise, ainsi que les étudiants ultramarins restés en métropole. Versée en une fois, cette aide était cumulable avec les aides spécifiques existantes, telles que les aides d'urgence.

Un accompagnement psychologique et social a été renforcé sur tout le territoire

Pour lutter contre le sentiment de solitude, l'anxiété et le stress liés à la situation sanitaire, les Crous ont mis en place des opérations de phoning et de porte-à-porte dans les résidences universitaires.

Les loisirs en ligne

Tous les Crous ont mis en place des activités en ligne gratuites et accessibles à tous les étudiants pour leur permettre de garder le lien et de poursuivre des activités culturelles, sportives et de loisirs : coaching sportif, concours de cuisine, ateliers recettes, cours de yoga et de méditation, diffusion d'informations, organisation de *Rendez-vous à la fenêtre*, vidéos partagées de moments de danse ou musicaux...

Le Crous de Poitiers a par exemple organisé un tournoi de e-sport et a lancé l'opération *Y a du monde au balcon* consistant à faire venir des artistes pour divertir les étudiants de leurs résidences.

L'action des Crous dans l'effort de solidarité nationale

Au-delà des actions en faveur des étudiants, les Crous ont mené, en collaboration étroite avec les établissements, villes, collectivités, associations, des actions de solidarité remarquables.

Aides alimentaires et cartes d'achat pour subvenir aux besoins essentiels des étudiants

Une vingtaine de Crous a eu recours à un dispositif dédié de cartes d'achats délivrables en ligne, dispositif déployé par ailleurs par de nombreuses universités, qui ont suivi le Crous de Montpellier, à l'origine de l'initiative. Parallèlement, nombre d'étudiants, hébergés ou non dans les Crous, ont pu bénéficier des distributions d'aides alimentaires organisées par les Crous. Exemples :

- **Le Crous de Normandie** a organisé un dispositif exceptionnel de paniers solidaires pour livrer denrées alimentaires et kits d'hygiène.
- **Le Crous de Bordeaux-Aquitaine**, en partenariat avec la banque alimentaire, les villes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, et les associations étudiantes a distribué un millier de colis alimentaires contenant des denrées de première nécessité.
- **Le Crous Rennes Bretagne** a recruté 80 résidents, désignés comme référents chargés de groupes de 20 à 30 étudiants, et chargés de préserver les liens sociaux entre étudiants.

Des logements Crous ont été mis à disposition des personnels soignants réquisitionnés à travers tout le territoire afin de les héberger. Ils ont également **multiplié les dons alimentaires aux personnels mobilisés** auprès des CHU, de certaines sections locales de la Croix-Rouge ou des casernes de sapeurs-pompiers.

Les Crous ont encore veillé à remettre aux établissements de santé **les équipements de protection nécessaires** à la continuité des soins, qu'il s'agisse de masques FFP2 ou de tenues de travail et accessoires utilisables dans les activités de restauration. Malgré la fermeture des structures de restauration, le réseau a **assuré la distribution de denrées alimentaires** aux associations de lutte contre la précarité alimentaire et aux banques alimentaires.

Le soutien aux personnes fragiles a enfin constitué un volet important de leur action, illustré notamment par une solidarité concrète aux Ehpad, avec le prêt de matériel technique et la distribution de plateaux repas.

Une capacité d'adaptation inédite

Assurer la continuité pédagogique en temps de crise sanitaire

Dès le début du mois de mars, et jusqu'au terme de la phase de déconfinement, le ministère a mis à disposition des établissements et des usagers une cellule d'accompagnement destinée à répondre à leurs interrogations et besoins en matière de continuité pédagogique notamment.

Saisie via une adresse numérique de contact, cette *task force* a accompagné les établissements sur des sujets très divers allant des outils de webconférences, des infrastructures numériques pour la formation, de la fracture numérique des étudiants en période de crise jusqu'à l'organisation des examens à distance ou encore la gestion des conventions de stages.

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a animé un espace de partage de questions, de problèmes et de mutualisation de bonnes pratiques entre les établissements eux-mêmes et ses équipes. Un corpus de fiches pratiques de continuité pédagogique à destination des établissements portant par exemple sur la diversification des modes d'évaluation en ligne, l'organisation des jurys à distance (sélections, thèses) ou encore sur les possibilités d'hybridation des formations a été produit. Les recteurs et les services académiques ont relayé tout au long du confinement ces informations, contribuant ainsi à l'accompagnement des communautés durant la crise sanitaire.



Enfin, le ministère s'est fortement impliqué dans le rapprochement des opérateurs de mutualisation, parmi lesquels les Universités numériques thématiques (UNT) et le France université numérique (FUN), afin de construire des solutions communes permettant aux enseignants de partager des ressources et des briques de parcours de formations.

Il a également soutenu Université Numérique en Santé et Sport (UNESS), qui a réussi à organiser un concours blanc en distanciel à domicile pour 8855 étudiants en sixième année de médecine en France et 270 étudiants en Europe sur trois jours.

Organisation des examens et concours : garantir l'égalité entre les étudiants

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, les établissements ont été amenés à adapter leurs modalités de contrôle des connaissances, tout en veillant à garantir la valeur des diplômes ainsi que l'égalité de traitement entre les étudiants.

Afin d'assurer un suivi de l'organisation des concours et des examens nationaux, un comité opérationnel de pilotage a été institué auprès de Frédérique Vidal et de Jean-Michel Blanquer. Un nouveau calendrier des sessions 2020 a été établi, en lien avec les établissements et les banques de concours notamment. Une attention particulière a été portée aux étudiants internationaux afin qu'ils puissent composer en revenant en France après le confinement. Par ailleurs, les contraintes fixées — sanctuariser le mois d'août, ne pas bouleverser la rentrée 2020 par des concours se prolongeant — ont conduit à revoir le contenu même des concours, allant jusqu'à la suppression des épreuves orales, à l'exception de celles de l'École polytechnique. Ces modifications ont nécessité des adaptations réglementaires¹ des concours et, plus largement, des examens compte tenu de la suppression, pour les diplômes du BTS, du DCG, des écrits prévus avant l'été.

Au sein des universités, les examens et les modalités de contrôle de connaissance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ont fait l'objet d'adaptations de la part des établissements.

S'agissant des formations de santé, les textes réglementaires publiés permettent aux établissements concernés d'aménager, avant la fin de l'année universitaire 2020-2021, les conditions de déroulement de leurs formations. Ils peuvent ainsi envisager le report d'une formation, d'une soutenance de thèse ou d'un stage, la diminution de la durée d'un stage, la modification de l'organisation des épreuves ou des modalités d'examen, de la sélection des candidats à l'accès à une formation, voire l'aménagement de la délivrance de diplômes. Enfin, ces établissements sont incités à valoriser la participation ou la mobilisation des étudiants en santé à la lutte contre la Covid-19.

Pour les écoles supérieures privées, le ministère a eu à valider l'ensemble des règlements pédagogiques adaptés en raison de la crise sanitaire et ainsi que les conditions de recrutement des écoles concernées. Une vigilance particulière a été portée quant au respect des conditions d'égalité entre les candidats, notamment dans le cadre de la rupture de l'anonymat du fait de la suppression des écrits, de l'inégal accès au numérique dans les processus de recrutement, d'homogénéité des conditions de recrutement lorsque plusieurs sessions étaient programmées, dont certaines avaient déjà eu lieu.

Continuité pédagogique en santé

Le corps enseignant a su se mobiliser et déployer une importante capacité d'innovation. Ainsi, les étudiants en médecine ont pu continuer à assister à des cours et aux révisions organisées par les universités sous forme de vidéoconférences.

Concernant les étudiants de deuxième cycle de médecine, les épreuves tests ont pu se dérouler normalement malgré le confinement, grâce à des adaptations techniques de la plateforme numérique sur laquelle se déroule traditionnellement ces épreuves, permettant aux 9122 étudiants de composer simultanément depuis leur domicile dans les mêmes conditions que si les épreuves s'étaient déroulées à l'université.

Il s'agit d'un des meilleurs exemples pour illustrer notre capacité à assurer et garantir la continuité pédagogique même dans des circonstances inédites.

¹ Cf. ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de la Covid-19.



02.

La
mobilisation
du ministère
en faveur
d'une rentrée
inédite

Assurer l'accueil des étudiants et des personnels en toute sécurité

Une rentrée préparée et anticipée

La dernière circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a été transmise le 7 septembre à l'ensemble de ses opérateurs, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique, ce document formule les recommandations sanitaires à même de permettre aux établissements d'organiser la rentrée universitaire dans les meilleures conditions et d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants possible, **la priorité étant une rentrée en présentiel**.

La circulaire rappelle que le maintien d'une vigilance renforcée se justifie par la circulation toujours active du virus, particulièrement ravivée au mois d'août en France.

Alors même que tous les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas encore fait leur rentrée, plus d'une dizaine de *clusters* ont été identifiés. Cette situation incite à la mobilisation et à la responsabilité de chacun afin de limiter la propagation du virus.

Les recommandations liées aux mesures sanitaires listées dans la circulaire sont la traduction opérationnelle de cette vigilance et reposent notamment sur :

- le port du masque rendu obligatoire ;
- le maintien de la distanciation physique ;
- la gestion des flux de circulation ;
- l'application des gestes barrières ;
- un cadre d'organisation des enseignements en 4 niveaux ;
- l'appropriation collective des règles par les usagers et les agents (communication, information et formation).

Le ministère fait appel à la responsabilité de chacun dans l'enceinte des établissements, mais également dans la vie quotidienne.

Il recommande vivement l'utilisation de l'application **STOPCOVID**, qui est un outil important afin d'identifier les cas contacts potentiels, d'entrer en communication avec eux, et de ralentir la propagation du virus.



Ces règles s'appliquent dans les établissements, les campus, les résidences ainsi que dans les restaurants universitaires. Les règlements intérieurs pourront sanctionner leur non-respect. Pour en faciliter l'application, une plus grande amplitude horaire d'utilisation des locaux est aussi préconisée.

Le port du masque obligatoire

→ **Dans les espaces clos**, une obligation de port du masque est exigée en continu et par tous (usagers et personnels, y compris en situation de prise de parole devant les usagers). Cette obligation est générale et s'applique également lors de tout déplacement. Le port du masque signifie la couverture de la bouche et du nez.

→ **À l'extérieur**, le masque doit être systématiquement porté par tous, sauf lorsqu'il est incompatible avec une activité (pratiques sportives, restauration, activité culturelle et artistique, etc.).

→ **Le port de masque grand public en tissu réutilisable** doit être encouragé pour des raisons écologiques et économiques.

→ En tant qu'employeurs, les établissements doivent fournir des masques à leurs personnels. Il incombe aux usagers de se doter des masques qui leur seraient nécessaires.

Les conditions de continuité pédagogique en cas de reprise de l'épidémie y sont détaillées. Le recours aux outils numériques y est recommandé, dicté par les exigences sanitaires et l'autonomie pédagogique des établissements.

L'objectif est que les établissements permettent aux étudiants nationaux et internationaux, de poursuivre leurs études dans les conditions les plus habituelles possibles. À cet effet, Fun-Ressources a ouvert une plateforme de formation en ligne mutualisée (fun-ressources.fr), sur laquelle est proposé un grand nombre de ressources pédagogiques. Une attention et une organisation spécifiques pourront être nécessaires au bénéfice des étudiants et enseignants relevant de la catégorie des personnes à risque de formes graves de Covid-19 afin qu'ils puissent suivre et dispenser les cours en limitant les risques pour leur santé.

Enfin, le texte précise l'organisation des activités présentielles hors enseignement, telles que les rencontres scientifiques, colloques et séminaires, les soutenances de thèses, ainsi que les services aux étudiants et aux agents (bibliothèques et restaurants universitaires, locaux de vie étudiante et autres espaces collectifs), les modalités d'inscription administrative et de fonctionnement des instances de gouvernance et de dialogue social.

L'accompagnement des étudiants

Dans la continuité des dispositifs d'accompagnement sanitaire et social des étudiants mises en œuvre pendant le confinement, les établissements poursuivent leurs actions telles que :

- le recours à la téléconsultation, pour assurer un accès aisé aux soins ;
- les dispositifs préventifs (ligne d'écoute, séances de relaxation, de sophrologie) et curatifs (consultations en service de santé, partenariat avec un établissement spécialisé ou suivi au long cours par un bureau d'aide psychologique universitaire) ;
- la vigilance accrue en matière de prévention des addictions et des risques liés aux événements festifs ;
- le recours au dispositif d'Étudiants relais santé ;
- la promotion des aides sociales existantes ;
- la reconduction des dispositifs sociaux mis en place durant le confinement ;
- le soutien à l'emploi étudiant.



21 500 places supplémentaires pour répondre aux vœux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers

Dans le cadre du Plan Jeunes lancé par le Premier ministre, 21 500 places supplémentaires sont créées pour la rentrée 2020 afin de pouvoir apporter une solution adaptée à chaque jeune.

Comme rappelé par Frédérique Vidal et Elisabeth Borne lors de la réunion de rentrée des recteurs, le plan "1 jeune, 1 solution" a besoin d'une réponse collective et interministérielle, complétée par la mise en place de mesures diversifiées, notamment au service de la formation des jeunes dans les métiers d'avenir et du soutien à l'entrée dans la vie professionnelle, via l'apprentissage.

Dans le détail :

- 5 700 places pour permettre des poursuites d'études dans les filières courtes (STS) très sollicitées cette année
- 6 000 places de formation de type FCIL (Formations complémentaires d'initiative locale) ou CAP en 1 an pour satisfaire des besoins de réorientation, de spécialisation ou de complément de formation
- 2 000 nouvelles formations courtes à l'université favorisant l'orientation et l'acquisition de compétences techniques et professionnelles
- 4 000 nouvelles places en licence dans les filières les plus demandées
- 3 800 places dans les formations paramédicales, dont 2 000 pour les formations en soins infirmiers. Pour celles-ci spécifiquement, l'État a engagé un dialogue avec les régions pour accompagner financièrement celles qui souhaitent répondre, dès cette année, aux besoins supplémentaires de formation de professionnels qualifiés nécessaires à la santé de nos concitoyens, comme cela a été collectivement partagé lors du Ségur de la Santé.



30 000 création de places

Dans le cadre du Plan Jeunes, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prévoit la création de 30 000 places sur les années 2020-2021. Sur les années 2020 à 2022, le budget correspondant est de 180 M€.

Ces créations de places portent sur des formations de licences universitaires, des formations paramédicales et des formations courtes de type bac + 1. Ces places permettent d'apporter des réponses adaptées à la diversité des nouveaux bacheliers incluant la volonté de les préparer à l'entrée dans l'emploi et de répondre aux besoins des territoires.

Développer l'hybridation des formations

Depuis mars 2020, le plan de confinement a conduit l'ensemble des étudiants à réaliser leur fin de semestre à distance. Une proportion significative d'entre eux a cependant fait face à des difficultés d'accès aux supports pédagogiques et aux cours en ligne. Ces fragilités liées à l'insuffisance de matériel ou de réseau ont conduit le ministère et la communauté de l'enseignement supérieur à réfléchir aux modalités d'enseignement hybride.

34 projets soutenus et financés par l'État

Lancé en juin par le ministère avec le soutien du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), l'appel à projets "hybridation des formations d'enseignement supérieur" vise à accompagner les établissements dans la perspective de préparer au mieux cette rentrée et permettre à chacun de poursuivre ses études, indépendamment de l'évolution de la situation sanitaire.

La mobilisation de l'État a permis de dégager très rapidement des fonds exceptionnels pour renforcer, dès cette rentrée, l'offre d'hybridation sur des cursus complets et diplômants, prioritairement au niveau licence.

15 projets réunissant près de 90 établissements ont été sélectionnés, proposant hybridation des formations, diffusion et réutilisation plus large des contenus au profit des étudiants.

En complément, le ministère a choisi de doter d'un fonds d'amorçage d'1 M€ 19 autres projets de qualité, permettant de lancer dans les meilleurs délais la création de nouvelles ressources.

Au total, ce sont donc 34 projets qui ont fait l'objet d'une reconnaissance de la part de l'État.

Les 15 lauréats de l'appel à projets "hybridation des formations d'enseignement supérieur"

Acronyme	Projet	Établissement porteur
HTTP	Hybridation Technologique et Travaux Pratiques	Université Grenoble Alpes
SAMI	Système d'Activités Médiatisées et Immersives	Université Polytechnique Hauts-de-France
THEME	Transition vers l'Hybridation En MiagE	Université Claude Bernard de Lyon
DéPHy	Développer des Pédagogies Hybrides et durables	Université de Strasbourg
UHA++	Université Hybride Agile	Université de Haute-Alsace
Need-U	Nouvelle Expérience d'apprentissage et d'Enseignement	Yncréa Hauts-de-France
RESSOURCES	Réhabilitation et construction bio-géo-sourcées	Association amàco
OCAM	Open Campus des Mineures Littorales	La Rochelle Université
ET-LIOS	Enseignements Technologiques de Licence Ouverts	Université de technologie de Compiègne
Hybrid'UNe	Hybridation des formations à l'Université de Nantes	Université de Nantes
HyPE-13	HYbrider et Partager les Enseignements	Université de Pau et des Pays de l'Adour
PE FGL	Plateforme de la Fédération Gay-Lussac	Toulouse INP- ENSIACET
Hy@CY	Hybridation@CY	CY Cergy Paris Université
HYCARE	HYbrider, Construire et Accompagner la REussite	Université Paris Saclay
1PSLHYBRID	Hybridation des formations de l'Université PSL	Université Paris sciences et lettres

Les 19 projets bénéficiant du fonds d'amorçage du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Nom du projet	Porteur du consortium
AgilHybrid	Université de Montpellier
AHFLO'	Institut National des Langues et Civilisations Orientales
CO-HY-B	Université de Brest
HILISIT	Aix-Marseille Université
HLS	Université numérique en santé et sport
HybrIDE@	Université de Rennes 1
HybrdINSA	INSA Lyon
HYBRID IT	COMUE Université de Lyon
HyBR-UG	Université de Guyane
INCLUSION	Institut Polytechnique de Grenoble
IP- Paris20	Institut Polytechnique de Paris
OpenING	Fondation Partenariale Polytech
PACTEs-HdF	Université de Lille
PHARE	Université de la Nouvelle-Calédonie
PROMETHEE	Université Perpignan Via Domitia
PUNCHY	Association Université Numérique
Résilience	Université de Caen Normandie
RITHM'Hyc	COMUE Université Bourgogne Franche Comté
THE CAMPUS	Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Deux projets d'hybridation des formations dans les territoires ultra-marins

"Hybridation renforcée", porté par l'Université de Guyane concerne les enseignements de L1 et L2. L'objectif est double : accroître l'hybridation des enseignements en multipliant les ressources pédagogiques de qualité accessibles à distance et renforcer les services et infrastructures numériques de l'université. Ces dispositifs centrés sur l'apprentissage assurent la participation active des étudiants en présence et à distance.

"Hybrider les apprentissages pour la réussite", porté par l'Université de Nouvelle-Calédonie veut répondre à un enseignement à distance de qualité et au service de la réussite de tous les étudiants. Un effort particulier a été porté à la transformation de la pédagogie, à l'accompagnement des enseignants et étudiants et, au déploiement d'outils adaptés. Ce nouvel environnement numérique de travail performant et mutualisé au niveau régional enrichira l'offre pédagogique.



Hybridation et équipements numériques universitaires

35 M€ permettront de compléter les 21 M€ déjà débloqués pour financer des projets de développement numérique déposés par les universités. Ils concernent la formation des enseignants à l'utilisation des outils numériques et à la scénarisation de cours, le recrutement d'ingénieurs pédagogiques, la création des cours avec des tournages de vidéos, l'achat de ressources et d'équipements.

Consolider les mobilités et les échanges internationaux

Continuer à attirer et accueillir les étudiants et chercheurs internationaux

Le Gouvernement, dès le début de la crise sanitaire, a souhaité privilégier l'hypothèse d'une arrivée effective des étudiants internationaux à la rentrée, dont le caractère essentiel à notre système d'enseignement supérieur et de recherche a été particulièrement souligné pendant cette période.

C'est sur cette hypothèse que le ministère a conduit un travail permanent de concertation avec les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Intérieur, Campus France et les conférences d'établissements, pour préparer au mieux cette rentrée 2020.

Quatre circulaires ont été diffusées aux établissements pour les orienter au fur et à mesure : adaptation du calendrier des inscriptions, déploiement des enseignements en ligne dans l'hypothèse d'une arrivée tardive des étudiants, précisions relatives à la délivrance des visas, au passage des frontières et aux mesures sanitaires.

Les étudiants internationaux ayant un projet de mobilité vers la France ont été tenus informés régulièrement par tous les canaux (ambassades, Campus France, réseaux sociaux...). La réouverture progressive des frontières a fait l'objet d'une communication particulière, la France ayant pris la décision, en concertation avec les partenaires européens, d'accorder une priorité aux étudiants internationaux dans l'instruction des visas. Leur remise effective a pu être retardée le temps de définir précisément les mesures sanitaires devant accompagner l'arrivée des étudiants en France (tests Covid, mesures de quarantaine lorsque nécessaire, contact préalable avec l'hébergeur, etc.).

Les arrivées effectives des étudiants à partir de septembre dépendent également de la disponibilité des transports internationaux ou de la situation sanitaire dans les pays d'origine. Les premières données chiffrées disponibles sur l'inscription des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français ne semblent cependant pas constater de baisse importante. Près de 90 000 dossiers ont été complétés pour des étudiants acceptés et ayant choisi leur formation. Ce chiffre s'élève à environ 100 000 en année normale mais, dans un certain nombre de pays, les examens de bac ou de licence ont été reportés à septembre, ce qui n'a pas encore permis aux étudiants de compléter leurs dossiers.

La France s'est distinguée d'autres pays en termes d'attractivité par sa volonté d'accueillir les étudiants malgré la situation épidémique, en prenant des mesures d'adaptation et en conciliant au mieux l'ouverture et la sécurité sanitaire. Les équipes pédagogiques et tous les personnels ont également déployé beaucoup d'efforts pour préserver l'accueil des étudiants internationaux.

Pour les pays verts, pas de restriction particulière à l'accès au territoire : États membres de l'UE, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Suisse, Australie, Canada, Corée du Sud, Géorgie, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Thaïlande, Tunisie, Uruguay.



Pour les pays en zone rouge, 3 cas de figure :

- une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection au Covid-19 et de contact dans les quatorze jours précédant le vol avec un cas confirmé pourra être demandée;
- pas d'embarquement sans test (Barhein, Émirats arabes unis, États-Unis, Panama);
- test à l'embarquement ou à l'arrivée (Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arménie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Guinée équatoriale, Inde, Israël, Territoires palestiniens, Kirghistan, Kosovo, Koweït, Liban, Madagascar, Maldives, Mexique, Moldavie, Monténégro, Oman, Pérou, Qatar, République dominicaine, Serbie, Turquie).

Universités européennes : 32 établissements français impliqués

Dans son discours de la Sorbonne en 2017, le Président de la République avait proposé la création d'une vingtaine d'Universités européennes à l'horizon 2024.

Quelques chiffres :

- 2 appels à projets pilotes de la Commission européenne;
- 41 projets sélectionnés;
- chacun de ces projets bénéficie d'un soutien de 7 M€ de l'Union européenne (5 M€ du programme Erasmus+ et 2 M€ du programme Horizon 2020);
- au total, le soutien de la Commission porté à l'ensemble des Universités européennes va s'élever à 287 M€, dont 120 M€ au titre du programme Erasmus+;
- **32 établissements français** impliqués dans 28 des projets sélectionnés dont 10 pilotes;
- 100 M€ sur 10 ans dans le cadre du PIA 3 de financement national complémentaires pour ces établissements français.

Exemples de projets d'Universités européennes

Les projets d'Universités européennes ont l'ambition de créer des campus européens interuniversitaires proposant des formations conjointes et favorisant la mobilité de tous. Ces alliances présentent différents modèles de coopération innovante entre des établissements d'enseignement supérieur européens. Certaines sont pluridisciplinaires et se concentrent sur l'innovation pédagogique, d'autres ciblent une thématique, comme l'espace ou la technologie.

L'Université de Paris participe au projet CIRCLE U, qui a pour objectif de créer une Université européenne pluridisciplinaire en plaçant **l'innovation pédagogique et les liens entre la recherche et l'enseignement** au cœur de son projet. Elle vise à former des citoyens engagés pour transformer la société autour de 3 enjeux majeurs : le climat, la santé et la démocratie.

L'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées coordonne le projet UNIVERSEH dont l'ambition est de créer une Université européenne thématique consacré à l'espace avec une approche pluridisciplinaire pour former les étudiants aux métiers d'avenir du secteur spatial et permettre à l'Union européenne de rester un leader mondial dans ce domaine.

L'Université technologique de Troyes pilote le projet EUT, qui vise la création d'une Université de technologie européenne. À terme, l'ambition est de dispenser des cursus d'études communs, de délivrer un diplôme européen d'ingénieur et de développer un laboratoire de recherche commun.

Développer un dispositif expérimental de Campus connectés internationaux

La crise sanitaire mondiale fragilise la mobilité géographique des étudiants internationaux. L'expérience offerte par le réseau des Campus connectés en France a prouvé la qualité d'un dispositif fondé à la fois sur une offre de formations diplômantes à distance, un lieu socialisant et un encadrement humain apportant suivi pédagogique et soutien psychologique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères proposent la mise en place d'un dispositif expérimental d'espaces "Enseignement numérique France". Il permettra d'offrir, aux étudiants étrangers qui ne pourraient accéder au territoire français, dès la rentrée, un lieu de type Campus connecté, dans 7 pays qui ont souhaité s'associer à l'expérimentation : le Tchad, la Tunisie, l'Algérie, le Burkina Faso, le Mexique et le Kazakhstan.

Les étudiants y disposent d'une formation à distance opérée par l'établissement où ils sont inscrits, d'un accompagnement de qualité par la présence d'un tuteur et, le cas échéant, peuvent aussi y consolider leur connaissance de la langue et de la culture française avant leur arrivée en France pour l'année 2020-2021.

Accompagner socialement les étudiants

2,3 Mds €

d'aides du ministère au titre de l'action sociale en faveur des étudiants

Dont **2,2 Mds €** pour les bourses sur critères sociaux afin de permettre aux étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur

10 120 €

coût d'une année universitaire prise en charge par l'État

Gel des frais d'inscription :

170 € en licence, **243 €** pour le master et **380 €** pour le doctorat

+1,2 %

Augmentation des bourses dispensées par les Crous, liée à l'inflation pour soutenir le pouvoir d'achat des étudiants

34 M €

pour les bourses de mérite

48,78 M €

pour les aides spécifiques*

* Aides spécifiques : gérées par le réseau des œuvres universitaires (Crous), elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes.

7,5 M €

chaque année pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap

25,7 M €

pour la mobilité internationale

175 000

places dans le parc locatif

1 €

prix du ticket de restaurant universitaire pour les étudiants boursiers



Pour plus d'informations,
consulter le guide
"Préparer sa rentrée
étudiante" sur esr.gouv.fr

De nombreuses aides complémentaires

900 €

d'aide au mérite

pour les étudiants boursiers qui ont obtenu une mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat

1 000 €

d'aide à la mobilité master

pour les boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master

400 €

d'aide à la mobilité internationale

accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger

500 €

d'aide à la mobilité Parcoursup

cumulable avec d'autres aides pour les lycéens boursiers en 2019/2020 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence

Accompagnement par les services sociaux

Sur l'ensemble du territoire, près de 300 agents des services sociaux sont disponibles, principalement dans les Crous ainsi que dans certains établissements pour assurer l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales. Ils permettent ainsi aux étudiants qui en ont besoin d'être aidés dans leurs démarches d'accès aux droits (complémentaire santé, aides au logement, etc.), de bénéficier d'aides alimentaires et/ou financières ou encore de demander un accompagnement social, par exemple en cas de difficultés familiales, afin d'assurer au mieux leur réussite dans leur parcours universitaire.

Aide en faveur des apprenants de la Grande école du numérique

Cette école a pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier de ceux qui ne suivent pas de formation et n'occupent pas d'emploi. Elle est attribuée sous conditions de ressources aux jeunes qui suivent une formation labellisée par la GEN et qui ne sont pas financés par ailleurs (Association des régions de France - ARF, Pôle emploi...). Son montant est augmenté pour répondre au développement de la Grande école du numérique. Cette aide a bénéficié à 1114 apprenants en 2019.

Prêt bancaire garanti par l'État

Ce prêt d'un montant maximal de 15000 € est ouvert à l'ensemble des étudiants sans condition de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Le risque de défaillance est garanti par l'État à hauteur de 70%. Au 31 janvier 2020, près de 65000 prêts ont été accordés depuis 2008 pour un montant total de 574 M€ (soit un montant moyen de 8850 €). L'État y consacre 4 M€.



Dans le cadre du plan "France Relance", l'État y consacrera 32 M€ d'ici 2022.

Aides exceptionnelles Covid-19

Afin de soutenir une partie des étudiants qui ont vu leur situation financière s'aggraver avec la crise, des aides ont rapidement été mises en place.

200 M€ supplémentaires ont ainsi été ouverts dans le cadre du troisième projet de loi de finances rectificatif, notamment pour couvrir :

- plus de 19 M€ pour des chèques alimentaires, des bons d'achat pour du matériel informatique, des épiceries solidaires;
- versement d'une nouvelle aide exceptionnelle d'un montant de 200 € pour les étudiants ultra-marins et les pertes d'emplois étudiants, à destination des boursiers comme des non boursiers;
- l'extension au mois de juillet, sans démarche préalable, du versement des bourses pour les étudiants dont les concours ou examens terminaux ont été reprogrammés au-delà du 30 juin 2020;
- la mise en place dès la rentrée 2020 du ticket U à 1€ pour les étudiants boursiers;
- la revalorisation dès la rentrée 2020 des bourses sur critères sociaux à hauteur de l'inflation (1,2 %).



03.

Les leviers de réussite et de rayon- nement

Les succès de la loi ORE et de la politique de sites

Des réformes de fond qui portent leurs fruits

Déployée depuis 2 ans, la loi Orientation et réussite étudiante (ORE) a permis d'engager une réforme du premier cycle, en mettant notamment à disposition des établissements d'enseignement supérieur divers leviers parmi lesquels deux dispositifs spécifiques :

- le **contrat de réussite pédagogique** qui permet la construction d'un parcours de formation personnalisé répondant à la diversité des étudiants et de leurs objectifs;
- la **création de dispositifs de réussite** grâce auxquels certains étudiants peuvent bénéficier d'un soutien académique et méthodologique.

Leurs effets sur la réussite des étudiants sont aujourd'hui avérés, ainsi que l'a montré une mission menée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), auprès de 28 universités.

Il en ressort que **le nombre de néo-bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé est en forte progression** (il a été multiplié par 6 par rapport à l'année précédente), tout comme le nombre d'universités qui en proposent (22 établissements contre 7 l'année précédente). 65% de ces étudiants bénéficient de modules complémentaires et 35% d'un allongement de la durée de leurs études.

Quant au **taux de présence aux examens des néo-bacheliers** inscrits en L1 en 2018-2019, il augmente par rapport à l'année précédente, quelle que soit la méthode de calcul utilisée. Si la hausse est bien observée dans toutes les séries de baccalauréat, elle est plus significative pour les néo-bacheliers professionnels (+ 3,6 points), que pour les néo-bacheliers généraux (+ 1,7 point) et les néo-bacheliers technologiques (+ 1,3 point).

Enfin, la réussite des néo-bacheliers est calculée à partir du nombre d'étudiants ayant validé les unités d'enseignement qui figurent dans leur contrat pédagogique. Le rapport met en évidence **une nette augmentation des taux de réussite entre 2017-2018 et 2018-2019** (+ 1,8 point pour les bacheliers technologiques, + 1,4 point pour les bacheliers professionnels et + 0,3 point pour les bacheliers généraux), témoignant de l'impact positif des parcours personnalisés sur leur réussite.

Expérimenter de nouvelles formes de regroupements, une initiative couronnée de succès en 2020

Avec la nouvelle politique de regroupement mise en œuvre depuis 2018 et fortement encouragée par Frédérique Vidal, les universités et les écoles, ainsi que les organismes de recherche, peuvent rassembler leur potentiel scientifique afin de se regrouper au sein d'un seul et même établissement.

Cette politique de regroupement permet de faire rayonner le potentiel scientifique de nos universités françaises à l'international. Les classements — thématique et global — de Shanghai l'ont récemment démontré.

La France se trouve ainsi en 3^e position mondiale dans le Top 20 du classement de Shanghai 2020 juste derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne. L'Université Paris-Saclay est classée 1^{re} en mathématiques et 14^e du classement mondial. 4 autres universités françaises apparaissent dans le top 100 : l'Université Paris Sciences et Lettres (36^e place), Sorbonne Université (39^e place), l'Université de Paris (65^e place) et l'Université Grenoble Alpes (99^e place).

À ce jour, on dénombre 26 regroupements:

- 8 communautés d'universités et établissements (COMUE);
- 9 établissements expérimentaux;
- 7 associations autour d'établissements déjà fusionnés (Alsace, Lorraine, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Amiens, Reims, Sorbonne Université);
- 3 conventions de coordination territoriale, également expérimentales (Bretagne, établissements du site Languedoc-Roussillon et établissements du site Aquitaine).

Une nouvelle COMUE expérimentale regroupant les universités d'Angers et du Mans est en cours de création. Deux autres projets de convention de coordination territoriale sont en cours pour les établissements des sites Centre-Val-de-Loire et Sorbonne Paris-Cité.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 8 sites sont organisés autour d'un établissement expérimental :

Université de Paris	Université Grenoble Alpes
Université Côte d'Azur	Université Gustave Eiffel
Université Polytechnique Hauts-de-France	Université Paris Saclay
Université Paris Sciences et Lettres	Institut Polytechnique de Paris
CY Cergy Paris Université	

Suivront au 1^{er} janvier 2021 l'Université de Clermont-Auvergne et au 1^{er} janvier 2022 les sites de Lyon, Montpellier et Lille.

Amplifier une dynamique de territoires en faveur de tous

Renforcer la coopération État-Régions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Illustrant la volonté du Gouvernement de placer les territoires au cœur de la relance de notre pays, et dans la continuité du tour de France des "Territoires de savoir", entamé en mai pour aller à la rencontre des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal a lancé, avec Renaud Muselier, Président de Régions de France, un groupe de travail commun.

Composé d'élus régionaux, de personnalités issues du monde de la recherche, de l'innovation et de la formation, représentant les établissements et les organismes, au niveau régional et national, il a pour objectif d'approfondir, de fluidifier et de coordonner leurs actions.

Pour répondre à la crise sanitaire, des avancées concrètes ont d'ores et déjà été engagées : sur la prolongation des contrats doctoraux, financés par le ministère ou les régions, sur la création de places supplémentaires en Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), en fonction de la demande constatée, ou encore sur la mise en place d'un ticket de restauration universitaire à 1€ pour les étudiants boursiers.

Aussi, afin de poursuivre et d'amplifier cette même dynamique, le groupe de travail aura pour objectif d'entretenir un dialogue régulier et constructif entre le ministère et les régions, en s'appuyant sur tous les outils de contractualisation nationaux et européens mobilisables pour renforcer les partenariats État - Régions sur les territoires (Contrats de plan État-Région - CPER, programmes européens, Programme d'investissements d'avenir - PIA).

"Étudier dans tous les territoires" grâce au déploiement des Campus connectés

Véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur, les campus connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Ils permettent de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles les étudiants peuvent être confrontés, de s'orienter vers des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

Ces formations sont suivies à distance dans un lieu labellisé "Campus connecté" : en contrepartie de la mise à disposition par les collectivités d'un lieu ouvert et inclusif, l'État offre une subvention d'amorçage de 50 000 € et une dotation de 1 000 € par étudiant pendant trois ans.

En 2019, 13 campus connectés avaient été labellisés par le ministère, ils ont accueilli près de 170 étudiants inscrits dans des formations à distance et accompagnés par des tuteurs.

Au total, **pour l'année universitaire 2020-2021, 33 Campus connectés sont labellisés.**

Le succès de ces Campus connectés et l'intérêt des collectivités territoriales pour le dispositif ont justifié de lancer en février 2020 un nouvel appel à projets doté d'une enveloppe prévisionnelle de 25 M€ dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) afin de disposer, au plus tard en 2022, d'une centaine de Campus connectés. Dans le cadre de la première vague de sélection, 25 projets ont été retenus dont les porteurs territoriaux et les universités partenaires bénéficieront d'un financement maximum de 300 000 € en 5 ans.

Le tour de France "Territoires de savoir" en dates

Grand Est

1 & 2 octobre

Nouvelle-Aquitaine

8 & 9 octobre

Pays de la Loire

22 & 23 octobre

Guyane

2 > 4 novembre

Normandie

19 > 20 novembre

Occitanie

3 & 4 décembre

Provence-Alpes-Côte d'azur

17 > 18 décembre

Centre-Val de Loire

Corse

Bourgogne

Auvergne-Rhône-Alpes

Île-de-France

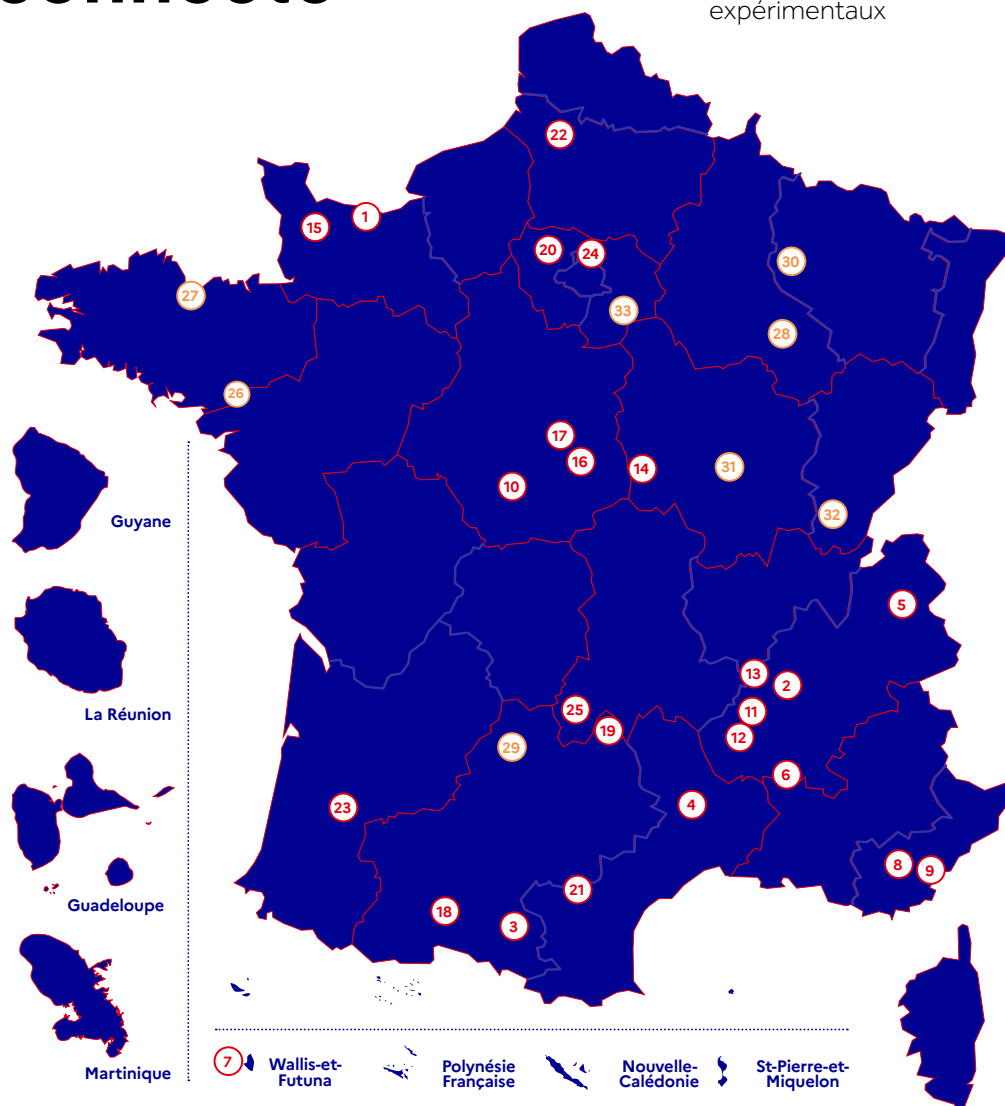
Martinique et Guadeloupe

Réunion / Mayotte

à définir

○ Les 25 premiers Campus connectés lauréats du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

○ Les 8 Campus connectés expérimentaux



- | | |
|--|--|
| 1. Caen / Campus MoodleBox en détention (Normandie) | 24. Garges / Campus connecté Garges |
| 2. Romans-sur-Isère / Digitale Académie Romans | 25. Aurillac / Campus connecté Aurillac Cantal Auvergne |
| 3. Foix / Campus connecté Foix-Ariège | 26. Redon |
| 4. Le Vigan / Campus connecté du Vigan | 27. Saint-Brieuc |
| 5. Faverges-Seythenex / Campus connecté Faverges-Seythenex - La Forge (ouverture en 2021) | 28. Chaumont |
| 6. Grillon / Campus connecté Hauts de Provence | 29. Cahors |
| 7. Wallis-et-Futuna / Université numérique des îles Wallis-et-Futuna (UnWF) | 30. Bar-le-Duc |
| 8. Draguignan / Campus connecté Dracénie Provence Verdon | 31. Autun |
| 9. Saint-Raphaël / CAVEM | 32. Lons-le-Saunier |
| 10. Châteauroux / Châteauroux - Campus connecté | 33. Montereau-Fault-Yonne |
| 11. Privas / Ardèche - Campus connecté (A2C) Privas | |
| 12. Aubenas / Ardèche - Campus connecté (A2C) Aubenas | |
| 13. Annonay / Ardèche - Campus connecté (A2C) Annonay (ouverture en 2021) | |
| 14. Nevers / Campus connecté de Nevers agglomération | |
| 15. Saint-Lô / Saint-Lô - Campus connecté | |
| 16. Bourges / Campus digital de Bourges | |
| 17. Vierzon / Campus connecté de Vierzon | |
| 18. Saint-Gaudens / Campus connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées | |
| 19. Espalion / Campus connecté de la ville d'Espalion | |
| 20. Chanteloup-les-Vignes / Chanteloup-les-Vignes - Labélisation d'une Smart Université | |
| 21. Carcassonne / Campus connecté Carcassonne Agglo | |
| 22. Noyon / Campus connecté du Noyonnais | |
| 23. Mont-de-Marsan / Campus connecté Mont-de-Marsan | |

Vers plus d'ouverture sociale, de diversité géographique et d'égalité des chances

“Les diplômés de demain doivent être à l'image de la diversité de la France d'aujourd'hui. De nombreuses démarches d'ouverture ont été engagées dans les établissements. Nous devons désormais aller encore plus loin dans l'égalité des chances et la mixité sociale. C'est tout l'objet du comité que nous lançons pour mener une réflexion d'ensemble, coordonnée, structurée et cohérente, à l'échelle du territoire”.

Frédérique Vidal, le 20 juillet 2020

Suite à la remise des rapports sur l'ouverture sociale des grandes écoles, en octobre dernier, Frédérique Vidal a souhaité élargir les réflexions engagées à l'ensemble de l'enseignement supérieur, en installant le Comité stratégique “Diversité sociale dans l'enseignement supérieur”. Présidé par Martin Hirsch, sa composition est le reflet de la diversité des acteurs publics, associatifs et chefs d'entreprise engagés dans les politiques d'ouverture sociale et de promotion de la diversité.

La réflexion menée a vocation à intégrer l'ensemble des bacheliers, avec une attention toute particulière portée aux voies technologiques et professionnelles, qui doivent s'inscrire dans ces mêmes parcours d'accès à l'excellence pour chacun. Trois réunions de travail sont organisées dans les prochaines semaines afin que les premières recommandations et propositions d'actions puissent être mises en place dès la rentrée 2021.

Les recommandations du comité porteront notamment sur la diversification des voies d'excellence, l'ouverture de nouvelles voies d'accès, l'extension de la diversité sociale à la diversité géographique ou encore la multiplication des dispositifs visant à lutter contre l'autocensure et l'assignation à “résidence sociale”.

Plusieurs pistes de travail seront étudiées par le comité :

- développer et diversifier davantage les dispositifs type “Cordées de la réussite”;
- multiplier les cycles préparant à l'enseignement supérieur;
- diversifier les profils des étudiants en CPGE et filières sélectives;
- déconcentrer l'excellence vers l'ensemble des territoires français;
- accompagner systématiquement les boursiers préparant les épreuves;
- étudier la proposition d'attribuer des points de bonification dans les épreuves aux concours;
- créer des passerelles en cours de cursus.



Cordées de la réussite

Le plan de relance vise à simplifier les dispositifs en fusionnant les parcours d'excellence et les Cordées de la réussite. Cela permettra de passer de 80 000 à 200 000 cordées et d'ouvrir davantage ces dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée. L'objectif est d'augmenter de 90 000 le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif dès l'année scolaire 2020-2021, avec un impact fort sur la poursuite d'études et sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Rénover et clarifier l'offre de formation

Poursuite de la réforme des formations de santé

La réforme des formations de santé déjà engagée poursuit sa mise en place. Elle vise à **mieux former, mieux orienter et mieux insérer** les futurs professionnels de la santé.

Objectifs de la réforme :

- supprimer les redoublements d'étudiants ayant validé une année universitaire ;
- diversifier les profils des étudiants par l'intermédiaire de passerelles entre les formations ;
- permettre une orientation progressive de l'étudiant vers la formation la plus adaptée à ses connaissances, compétences et aptitudes ;
- favoriser les enseignements communs entre plusieurs filières pour l'acquisition d'une culture partagée ;
- améliorer la qualité de vie des étudiants.

Les formations de santé accessibles sur Parcoursup en 2020



L'accès aux études en soins infirmiers via la plateforme Parcoursup a été mis en place.

En vue de la rentrée universitaire 2020, **toutes les formations paramédicales accessibles aux bacheliers conduisant à un diplôme de l'enseignement supérieur** notamment les formations en orthophonie, orthoptie, audioprothèse, pédicurie-podologie, psychomotricité et ergothérapie, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical, **ont été intégrées à Parcoursup.**

Cette réforme permet, notamment, une plus grande visibilité et une plus grande attractivité de ces formations, une réduction des coûts d'admission et une plus grande diversité des candidats recrutés.

Suppression du numerus clausus et de la PACES : mise en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé (PASS/L.AS)

La fin de la PACES et du numerus clausus, représentatifs d'un système d'admission basé sur une sélection drastique, vise à diversifier les voies d'accès aux filières de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique). Cet accès restera exigeant et sélectif afin de **garantir un haut niveau de compétences pour les futurs professionnels**. Il permet aux étudiants de s'inscrire dans une **diversité de parcours de formation menant aux filières santé** et à d'autres possibilités de poursuite d'études en fonction de leurs points forts.

Les universités déterminent librement les cursus à partir desquels il est possible d'accéder aux études médicales. Ainsi, les parcours antérieurs peuvent se faire dans différentes composantes de l'université et non uniquement dans celles disposant d'Unité de formation et de recherche (UFR) en santé. Une telle mesure assure un maillage territorial des possibilités d'accès aux études de santé bien plus fort que ce qu'il n'a été avec les seules universités proposant une PACES.

Les parcours de formation permettant d'accéder au premier cycle des études médicales sont :

- des parcours menant à des diplômes nationaux de licence, et proposant des enseignements du domaine de la santé (**licence avec accès santé L.AS**) ;
- des parcours comportant une première année spécifiquement conçue pour permettre l'accès en santé et la poursuite d'études dans d'autres filières (**parcours d'accès spécifique santé dit PASS**) ;
- des voies d'admission à partir de **formations paramédicales**.

Le droit de tenter deux fois sa chance pour accéder aux études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques est par ailleurs maintenu et ouvre la possibilité de concourir à différents moments du parcours choisi.

- **Le numerus clausus disparaît**, et chaque université pourra, en lien avec l'Agence régionale de santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé.

457

licences avec un accès santé (L.AS) ont été choisies par les lycéens en 2020

Le nouveau PASS propose de multiples options que ne proposait pas la PACES

227

formations ont ainsi été choisies

En 2020, les PASS ont un poids équivalent à celui de la PACES en 2019 (4%) dans la composition des listes des vœux des candidats

Rénovation du 2^e cycle des études de médecine et de l'accès au 3^e cycle

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif repensant les modalités d'évaluation du 2^e cycle, supprimant les Épreuves classantes nationales (ECN) et réformant l'accès au 3^e cycle des études de médecine **est reportée d'une année et sera en application à la rentrée universitaire 2021-2022**.

Ce nouveau système permettra de mieux aider les étudiants de 2^e cycle à s'orienter vers le 3^e cycle en accompagnant le choix de leur spécialité sur des critères prenant en compte non seulement leurs connaissances, mais surtout leurs compétences et aptitudes réelles ainsi que les éléments de leur projet professionnel.

Toutefois, dès la rentrée universitaire 2020, dans une phase transitoire avant la mise en place effective de la réforme, les étudiants entrant en 2^e cycle de médecine bénéficieront d'un référentiel de connaissances et d'une liste de situations cliniques déterminés par une réflexion interdisciplinaire des enseignants. Les innovations pédagogiques, parmi lesquelles la simulation et l'apprentissage des facteurs humains tiennent une place importante, se déploieront pour permettre une évaluation adaptée dès 2023.

Finalisation de la réforme du 3^e cycle des études en santé – mise en œuvre de la phase de consolidation

La phase de consolidation qui sera mise en œuvre à compter du 2^e semestre d'hiver 2020, favorise l'autonomisation croissante de l'étudiant afin de le préparer progressivement à son futur exercice. Elle allège la procédure d'agrément des lieux et maîtres de stages et modifie les modalités d'affectation en stage avec la mise en place d'une procédure d'appariement en fonction du projet professionnel de l'interne.

Poursuite de l'évolution numérique des études en santé (UNESS et plateformes de site)

Le numérique pour les études en santé poursuit son développement avec la nécessaire connexion entre les plateformes de site et l'UNESS pour mutualiser les ressources. Ces ressources doivent pouvoir être disponibles pour tous les étudiants et professionnels de santé, voire étendues aux étudiants non universitaires, facilitant ainsi l'enseignement distancié et l'accessibilité au savoir.



Pour la première année de choix de stage des "Dr Juniors" (dernière année d'internant en phase de consolidation), la procédure a été réalisée de façon numérique. Le classement de choix de stage de l'interne sur la plateforme de l'UNESS ("SiiMOP appariement") est croisé avec le choix des responsables de terrains de stage. Cet appariement permettant une correspondance entre le projet de l'interne et le choix du responsable de stage a concerné plus de 1600 internes en 2020 et sera appliqué à plus de 5000 internes en 2021.

Les perspectives de l'universitarisation des formations paramédicales et maïeutiques

L'inclusion des formations paramédicales et de maïeutique dans l'université permet le développement de la recherche, par exemple en sciences infirmières, en réadaptation et en maïeutique. Il s'agit de faire en sorte que les étudiants en santé puissent apprendre à coopérer dès les bancs de l'université et bénéficient des mêmes droits et des mêmes services que les étudiants inscrits dans un cursus LMD.

À compter de la rentrée 2020, des expérimentations seront mises en place dans certaines universités et participeront à l'universitarisation des formations paramédicales. Celles-ci visent à organiser des enseignements communs entre plusieurs formations médicales et paramédicales et à permettre une meilleure articulation des enseignements délivrés par les universités et par les établissements d'enseignement associés à ces expérimentations.

De plus, la mise en place de trois sections autonomes en maïeutique, sciences de la rééducation et de la réadaptation et sciences infirmières va permettre la nomination d'enseignants-chercheurs dans ces champs disciplinaires, confortant ainsi l'universitarisation souhaitée.

Actuellement, 17 dossiers d'expérimentation ont été déposés par les universités.

Élargissement du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée

Le développement du métier d'infirmier de pratique avancée permet d'améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients et de libérer du temps médical.

Depuis 2018, ce sont 4 domaines d'intervention (pathologies achroniques stabilisées, oncologie et hémato-oncologie, maladies rénales chroniques, psychiatrie et santé mentale) qui ont été ouverts à l'exercice infirmier en pratique avancée. On dénombre 29 universités mettant en œuvre ces formations avec 800 étudiants inscrits l'an dernier. Des réflexions sont actuellement en cours pour créer une mention "urgences" et d'autres mentions sont à l'étude.

À l'automne 2020, des travaux vont être menés avec la direction générale de l'offre de soins du ministère des Solidarités et de la Santé afin de créer une 5^e mention "urgences" du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

Poursuite du déploiement du service sanitaire

Le service sanitaire permet d'organiser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants en santé. C'est un dispositif obligatoire d'une durée de 3 mois à mi-temps ou 6 semaines à temps plein.

En raison des circonstances liées au Covid-19, le service sanitaire des étudiants en santé en cours de réalisation pour l'année universitaire 2019-2020, a été validé quel que soit son degré d'accomplissement.

Le service sanitaire est maintenu pour la rentrée universitaire 2020, mais fera l'objet d'aménagements permettant de respecter les mesures de distanciation physique.

Un nouveau référentiel de formation des enseignants au sein des Inspé

Accessibles après une licence, les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) forment à des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans le cadre d'un cursus de 2 années d'études, conjuguant enseignements, stages et périodes d'alternance. Ils intègrent aussi une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international et un volet numérique.

Composantes universitaires, les Inspé ne sont pas réservés aux seuls candidats aux concours de l'enseignement mais forment également les étudiants se destinant aux métiers de l'éducation et de la formation hors Éducation nationale (éducateurs, formateurs pour adultes, etc.), ainsi que ceux de licence bénéficiant d'un emploi d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation. Les Inspé proposent, en partenariat avec les rectorats et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation - IH2EF, des parcours de formation continue à destination des enseignants, des formateurs, et des personnels d'inspection et d'encadrement.

À compter de cette rentrée, le nouveau référentiel de formation intitulé *Former l'enseignant du 21^e siècle* sera progressivement mis en œuvre. Reposant sur l'équilibre entre savoirs disciplinaires, pratique professionnelle et adossement à la recherche, il précise les objectifs, les axes de formation, les compétences travaillées et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

Il vise à assurer une formation homogène sur l'ensemble du territoire et de permettre aux titulaires d'un master MEEF, une entrée progressive dans la carrière de professeur, avec un accompagnement et une prise de responsabilité adaptée.

Une licence professionnelle rénovée pour favoriser l'insertion de ses diplômés

Inscrite dans le Plan étudiants lancé par Frédérique Vidal en 2017, la réforme de la licence professionnelle vise à répondre notamment à la forte demande du monde professionnel en techniciens intermédiaires qualifiés de niveau BAC +3 et à l'important taux de poursuite d'études des diplômés de DUT.

Depuis l'arrêté du 6 décembre 2019, la licence professionnelle est désormais à durée variable et peut permettre l'acquisition de 60, 120 ou 180 ECTS en 1, 2 ou 3 ans. Elle s'adressera directement aux bacheliers et permettra de dynamiser l'alternance sur l'ensemble du premier cycle de l'enseignement supérieur. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme est conçu en vue de favoriser l'insertion professionnelle de ses titulaires :

- stage et projet tutoré représentant au moins un tiers des crédits européens du parcours de formation et donnant lieu à l'élaboration d'un mémoire soutenu oralement ;
- 25 % des enseignements assurés par des professionnels ;
- objectif : 50 % d'insertion professionnelle pour les diplômés de licence professionnelle.

Lorsqu'elle sera préparée en 180 crédits européens au sein d'un Institut universitaire de technologie (IUT), la licence professionnelle prendra le nom d'usage de *Bachelor universitaire de technologie* (BUT) qui sera proposé aux étudiants à partir de la rentrée universitaire 2021.

Renforcer le contrôle



et la lisibilité de l'offre de formations dans l'enseignement privé

L'offre de formations de ces établissements privés est marquée par une forte hétérogénéité, seule une partie d'entre elles préparant à un diplôme national ou à un diplôme d'établissement visé ou conférant un grade universitaire. Un travail a été engagé afin d'améliorer l'information sur la qualité de ces formations.

Identifier les formations dont la qualité académique a été contrôlée par l'État

Un effort important a été fait au cours des dernières années visant à renforcer la lisibilité des diplômes placés sous le contrôle du ministère. Ainsi, toutes les formations de l'enseignement supérieur dont la qualité académique est contrôlée par l'État, qu'elles soient dispensées par un établissement public ou privé, sont distinguées par un label et par des visuels permettant une meilleure information du public.



Ouvrir aux établissements privés la possibilité de délivrer un diplôme d'établissement conférant le grade de licence

Les établissements privés peuvent désormais se voir attribuer le grade de licence dès lors que la qualité académique des formations a été évaluée positivement.

Au cours de l'année 2020-2021, ce sont près de **80 bachelors** préparés par des écoles privées d'ingénieurs ou de commerce qui seront évalués par les commissions d'évaluations respectives puis, selon leurs avis, accrédités par le ministère.

Simplifier les dispositions législatives relatives à l'enseignement supérieur privé tout en renforçant les contrôles

Le projet de loi de programmation de la recherche prévoit dans son article 19 d'habiliter le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour modifier les dispositions applicables aux établissements d'enseignement supérieur privés. L'ordonnance doit permettre de clarifier les notions de cours et d'établissements d'enseignement supérieur privés, d'harmoniser les régimes juridiques pour mieux lutter contre les fraudes et les atteintes à l'ordre public, d'unifier les conditions par lesquelles l'État peut apporter sa garantie aux diplômes qu'ils délivrent, y compris à distance, et clarifier les règles relatives à l'accueil des boursiers de l'enseignement supérieur.

Promouvoir l'engagement, assurer l'insertion

Reconnaître l'engagement étudiant dans le Service Civique

Accessible sans condition de diplôme, le **Service Civique** concerne les 16-25 ans (30 ans en cas de handicap) qui souhaitent s'engager pour une mission d'intérêt général sur une période de 6 à 12 mois, en France et à l'étranger, dans une association, une collectivité, une université, un établissement public. Le Service Civique est indemnisé selon la situation de l'étudiant entre 580,55 et 688,22 € net par mois et valorisé dans le parcours universitaire.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Près de 80 établissements, universités et Crous, accueillent chaque année des volontaires en Service Civique sur trois axes majeurs : l'accompagnement à l'orientation par les pairs, l'inclusion des étudiants en situation de handicap, le déploiement d'actions culturelles dans les campus et le développement de la vie étudiante.

L'étudiant qui effectue une mission de Service Civique, dans le cadre d'une césure ou parallèlement à une formation **peut faire reconnaître cet engagement** : unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS, inscription d'un supplément au diplôme, octroi de bonus, aménagement de l'emploi du temps, etc. Pendant la période de césure, l'étudiant reste inscrit dans l'établissement, conserve son statut étudiant et réintègre son cursus à l'issue de cette période.



Service Civique

Hausse du nombre de volontaires du Service Civique de 145 000 à 165 000 en 2020 (+ 20 000), puis 245 000 en 2021 (+ 80 000), par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif.

Protéger l'avenir des jeunes et leur insertion professionnelle

En juillet dernier, le Gouvernement a affirmé sa volonté de protéger les jeunes et leur avenir en leur consacrant le premier volet du plan de relance.

Les ministères chargés du Travail, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont donc, par la mise en œuvre du plan **"1 jeune, 1 solution"**, matérialisé un engagement fort et commun : **ne laisser aucun jeune sans solution, proposer des mesures adaptées à chaque situation.**

Doté d'une enveloppe de 6,8 Mds€, le plan a été élaboré en concertation avec les acteurs (partenaires sociaux, service public de l'emploi, services de l'État dans les territoires, associations de jeunes et d'apprentis, associations de représentation des élus locaux, entreprises), et ancré dans les territoires (adaptation des outils nationaux aux spécificités locales, choix des secteurs prioritaires, construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes, etc.).

Des mesures concrètes ont été annoncées pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, avec notamment une aide au recrutement de 4000 € pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021, des formations vers les métiers d'avenir pour 200000 jeunes, des parcours d'insertion sur mesure pour les jeunes éloignés de l'emploi, des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants, ou encore le Service Civique étendu.



Des primes pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

Pour inciter les entreprises à embaucher en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, **création d'une aide exceptionnelle de 5000 €** pour recruter un alternant de moins de 18 ans ou **8000 €** pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

L'aide est accordée en :

→ **apprentissage** : pour un contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau master ou inférieur, signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition sur le nombre d'apprentis pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sous condition, pour celles de 250 salariés ou plus, d'absence d'assujettissement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA);

→ **contrat de professionnalisation** : pour un contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle ou inférieur, signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés et sous condition, pour celles de 250 salariés ou plus, d'atteindre un seuil défini de contrats favorisant l'insertion professionnelle (apprentissage, contrats de professionnalisation, VIE, CIFRE, etc.) dans leurs effectifs en 2021.

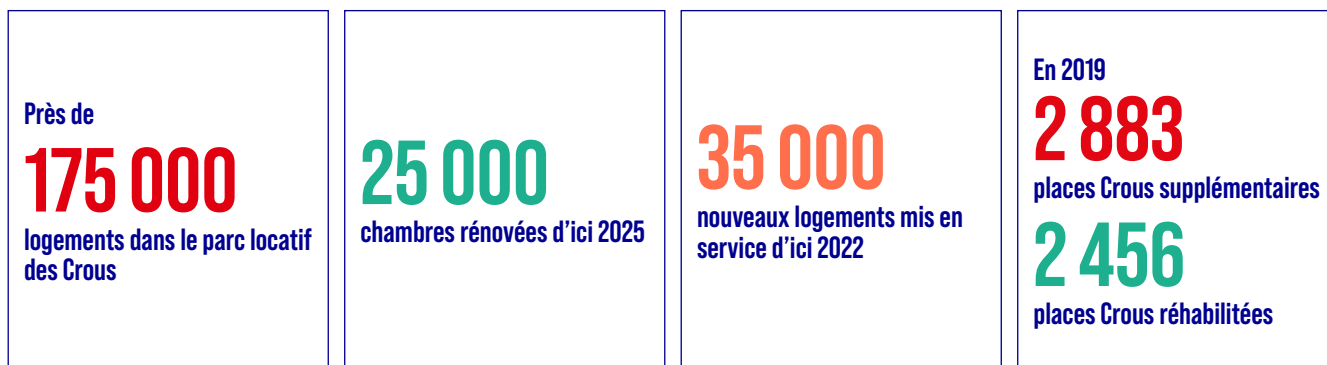


04.

**Améliorer
la qualité
de vie des
étudiants**

Le logement

Renforcer l'offre de logements



Pour faciliter l'accès au logement, le Gouvernement a lancé un plan destiné à renforcer l'offre à destination des étudiants. La qualité de l'offre est au cœur des enjeux de construction, de réhabilitation et d'adaptation afin de proposer aux étudiants des logements modernes, confortables, en adéquation avec leurs besoins. Les campus sont pensés comme des lieux de vie, de rencontre et d'échanges. Près de 5 000 logements sont rénovés en moyenne chaque année (amélioration significative en matière de confort, de performance énergétique des bâtiments et d'accessibilité).

Le ministère encourage la production de logements étudiants et les rénovations, indispensables pour améliorer les conditions de vie des étudiants, l'attractivité des territoires et des établissements d'enseignement supérieur. 25 000 chambres doivent être rénovées d'ici 2025 : mise aux normes énergétiques, studios plus grands équipés d'une salle de bain, d'un coin cuisine et de mobilier permettant d'optimiser l'espace. Ce programme de réhabilitation est financé conjointement par l'État, les collectivités et les Crous.

État et collectivités investissent 24 M€ dans la réhabilitation de 4 résidences étudiantes de la Cité scientifique de Villeneuve d'Ascq

Le ministère investit 12 M€ dans la rénovation de 600 logements de 4 résidences étudiantes traditionnelles de la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq, gérées par le Crous de Lille, afin de proposer des logements étudiants aux normes sanitaires et énergétiques. Construites dans les années 1960/1970, ces résidences sont aujourd'hui particulièrement vétustes. La crise sanitaire, la suspension des cours à l'université et le confinement des étudiants ont accru les limites de ces résidences.

Ce programme sera co-financé par la Métropole Européenne de Lille qui inscrit un financement de 12 M€ sur 5 ans dans le cadre de son plan de relance économique pour le territoire.

Dispositifs et outils d'accompagnement

Les étudiants et futurs étudiants déposent leur demande de logement Crous sur une interface nationale meservicesetudiants.gouv.fr. Ils peuvent effectuer plusieurs vœux sur plusieurs sites et sont accompagnés par les Crous.

CLEF, une nouvelle plateforme dédiée au logement étudiant...

Depuis juin 2020, les acteurs de la vie étudiante (établissements, écoles, Campus France) ont accès à la plateforme CLEF Info Centre sur le logement étudiant en France pour y consulter l'offre de logements destinée aux étudiants sur un territoire (logements en structure dédiée aux étudiants et jeunes en formation : cités universitaires, résidences étudiantes à caractère social ou résidences à loyers libres). L'actualisation des offres se fait en lien avec les services des rectorats, du ministère du Logement et de la Ville et les Crous.

...en complément des dispositifs existants

Plateforme d'offres d'hébergement, solution de logements avantageux, adaptés, équipés et bien localisés pour des courtes durées, aide au cautionnement locatif : Lokaviz, Bed & Crous, Visale aident les étudiants dans leur recherche de logement dans le parc privé.

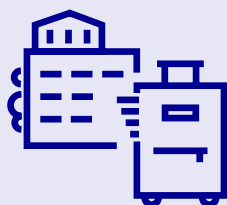
Toutes les informations sont à retrouver sur etudiant.gouv.fr/logement ou sur le guide de rentrée étudiante 2020 : enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid153425/rentree-2020-le-guide-de-rentree.html

LOKAVIZ

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Bed & Crous

Le bail mobilité : un bail de location plus court et plus flexible



Ce type de bail de location meublée de courte durée est soumis à des règles plus souples que la location meublée classique, afin de faciliter la mobilité des locataires. Il est particulièrement adapté aux rythmes rapides des cycles de formation et à la réalisation des stages pour les étudiants et jeunes en formation.

- Durée du bail variant de 1 à 10 mois non renouvelable.
- Résiliation du bail possible à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois.
- Si bailleur et locataire souhaitent continuer la location après l'expiration du bail mobilité, ils devront signer une nouvelle convention sous la forme d'un contrat ordinaire de logement meublé (Titre 1^{er} bis de la loi de 1989 sur les relations bailleurs-locataires).
- Aucun dépôt de garantie n'est exigible mais une caution peut être demandée.
- Le loyer est libre et les charges forfaitaires. Les étudiants ayant signé un bail mobilité peuvent bénéficier de la garantie Visale.

Le dynamisme de la vie de campus

Favoriser l'accès à la culture, même en temps de crise

Véritable facteur d'attractivité, la vie de campus est un élément clé de la réussite et de l'émancipation des étudiants. L'offre culturelle et artistique proposée par les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et des Crous y occupe une place essentielle.

Chaque année, plus de 2000 projets culturels artistiques, scientifiques et techniques sont créés dans les campus par des associations étudiantes et plus de 700 ateliers de pratique artistique sont organisés par les services en charge des activités culturelles. Les résidences d'artistes sur les campus se multiplient pour permettre la rencontre directe des étudiants avec des artistes.

Les Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur (JACES) sont un moment fédérateur du calendrier universitaire, qui propose en simultané sur 3 jours une offre culturelle de plus de 500 événements : festivals, concerts, spectacles vivants, expositions. Annulées cette année suite à la fermeture des établissements au moment du confinement, le ministère a tenu malgré tout à valoriser les initiatives autour de l'art et la culture dans les établissements.



Les JACES 2020 sont donc devenues **#JACESChezVous**, relayées sur le site etudiant.gouv.fr/jaceschezvous et ses réseaux. Cette édition réinventée a permis de répertorier les nombreuses initiatives digitales mises en place par les établissements de l'enseignement supérieur. Le rôle des réseaux sociaux a été déterminant et a mis en lumière le dynamisme culturel des établissements, qui ont su adapter leur offre en temps de crise, afin de répondre au désir de culture chez les étudiants, resté intact. Une série vidéo de

4 épisodes proposée par le ministère a enrichi ce dispositif. Tournée avec des étudiants dont certains volontaires en Service Civique, elle a pu montrer leur engagement pour l'art et la culture au sein d'associations.

Les bibliothèques universitaires (BU): plus de places, plus de temps

Les bibliothèques font partie des équipements les plus fréquentés : plus de 70 millions d'entrées par an. Ainsi, le réseau des bibliothèques universitaires participe aux activités d'animation culturelle, artistique et scientifique en lien avec les services culturels des universités. En plus d'accueillir les étudiants et de leur offrir un accès aux ressources documentaires, elles proposent des actions qui s'inscrivent dans des événements nationaux portés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, comme les JACES, la Fête de la science ou encore la Nuit de la lecture organisée par le ministère de la Culture.

Une forte consultation des ressources numériques :

plus de 157 millions de téléchargements

99

bibliothèques universitaires labellisées NoctamBU+ :
ouvertes au moins 63 heures par semaine et 245 jours par an

Le plan "Bibliothèques ouvertes" :

- **85 000 heures** d'ouverture mises en place entre septembre 2016 et juin 2019
- **Plus de 60 000 heures** d'ouverture supplémentaires financées entre 2020 et 2023

Durant le confinement, les BU ont dû fermer leurs portes au printemps 2020, tout en continuant leurs missions à distance. En plus d'une offre renforcée de ressources électroniques et la mise en place de prêts de documents de type *click and collect*, elles ont réinventé leur offre culturelle de façon à maintenir le lien avec les étudiants.

Désormais réouvertes dans le respect des consignes sanitaires, les BU privilégient la documentation électronique et le prêt.

Exemples

- **L'Université Paris Nanterre** a organisé un concours Instagram autour du partage des lectures "coups de cœur" des étudiants sous la forme de dessin, de photographie, etc.
- **L'Université Clermont-Auvergne** a établi un partenariat avec la librairie Les Volcans pour donner à lire sur les réseaux sociaux des textes de littérature contemporaine.
- **L'Université de Bretagne Occidentale** et son service culturel ont lancé un "défi confiné" : reproduire une œuvre d'art et se prendre en photo pour immortaliser ce moment.

Un accès à la santé facilité

Pour simplifier l'accès des étudiants à la santé, les services de santé universitaires (SSU) ont, depuis février 2019, un droit de prescription (contraception, substituts nicotiques, radiographie du thorax, dépistage et traitement des maladies sexuellement transmissibles). Les SSU ne pratiquent pas de majoration et les étudiants peuvent y choisir leur médecin traitant.

57

services de santé universitaires sur le territoire national

31 046

consultations de gynécologie en 2019

25 423

vaccinations en 2019

17 601

étudiants ont choisi un médecin d'un SSU comme médecin traitant en juillet 2020

26

services de santé universitaires sont érigés en centres de santé en 2020

Une extension des compétences des services de santé universitaires en 2020 pour répondre à l'urgence sanitaire et adapter le suivi sanitaire des étudiants isolés et des personnels en période de pandémie

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, les SSU se sont mobilisés : ils assurent le suivi sanitaire des étudiants, notamment ceux qui sont isolés et ceux qui sont hébergés dans les résidences étudiantes, ainsi que le suivi sanitaire des personnels de ces résidences. Ils ont créé des partenariats spécifiques, avec les Crous par exemple, pour assurer le suivi de terrain des étudiants confinés en résidences universitaires. Ils ont mis en place des dispositifs d'assistance à domicile (portage de médicaments, denrées alimentaires, distribution de masques, gels, gants, thermomètres) pour les étudiants isolés et malades.

Certains services de santé universitaires ont organisé des dépistages massifs sur des sites de résidences universitaires et au sein de leurs locaux en lien avec les agences régionales de santé. En juillet 2020, 43 services de santé universitaires ont déclaré avoir assuré le suivi de 2 397 étudiants diagnostiqués atteints de la Covid-19.

Les services de santé universitaires ont proposé des permanences téléphoniques avec des professionnels de santé, des temps de soutien psychologique, la mise en ligne de cours de sophrologie, séances d'apprentissage à la gestion du stress, du sommeil, de conseils pratiques. La téléconsultation s'est généralisée dans les services qui se sont équipés en conséquence.

Le sport universitaire : encourager la pratique

**GÉNÉRATION
2024**

Labellisation Génération 2024

En partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont développé **le label**

Génération 2024 pour soutenir le développement de la pratique sportive dans l'enseignement supérieur et renforcer les dispositifs d'inclusion, de santé, de respect et d'engagement citoyen.

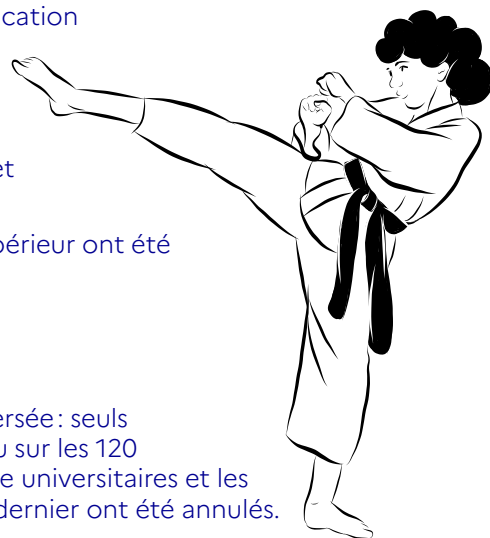
En 2020, 10 nouveaux établissements d'enseignement supérieur ont été labellisés *Génération 2024*, portant le total à 65.

Le sport universitaire

En raison de l'épidémie, la saison 2019-2020 a été bouleversée : seuls 13 championnats de France universitaires ont pu avoir lieu sur les 120 programmés cette saison, les 30 Championnats du monde universitaires et les Jeux universitaires européens prévus à Belgrade en juillet dernier ont été annulés.

Les Universiades d'hiver et d'été 2021, plus grande compétition multisports au monde après les Jeux Olympiques, sont à ce jour maintenues et se dérouleront à Lucerne en Suisse du 21 au 31 janvier 2021 et à Chengdu en Chine du 18 au 29 août. Entre 300 et 400 athlètes représenteront la France lors de ces deux événements.

Les Jeux universitaires européens se tiendront du 14 au 27 juillet 2021, à Belgrade en Serbie.



120 000

licenciés

780

associations sportives
affiliées

120

championnats de France
universitaires

25 000

matches de sport collectifs et
1 500 événements de sports
individuels organisés chaque
saison

Un enseignement supérieur inclusif

Des actions favorisant la réussite des étudiants en situation de handicap

Faciliter l'orientation et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'intervention de Frédérique Vidal à l'occasion des premières universités d'été du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) le 26 août 2020 l'a encore démontré : l'accès des étudiants en situation de handicap vers l'enseignement supérieur est une priorité.

La mise en place de Parcoursup facilite cet accès :

- possibilité de réexamen des candidatures sur la plateforme en cas de handicap ;
- suivi individualisé tout au long de la procédure prenant en compte les besoins spécifiques ;
- un référent handicap par formation ;
- un numéro vert pour les personnes sourdes et malentendantes ;
- un espace d'information dédié sur le site du ministère indiquant les dispositifs handicap des établissements.

Ces dispositifs portent leurs fruits. En 2018, on a observé une hausse de 22,6% d'étudiants inscrits en 1^{re} année ayant bénéficié d'un accompagnement après s'être déclarés en situation de handicap auprès des référents par rapport à la rentrée précédente.

L'inclusion, c'est accueillir les étudiants en situation de handicap, mais c'est aussi les faire réussir. Ce sont 7,5 M€ mobilisés chaque année pour mettre en place des aides spécifiques dédiées. Les résultats sont au rendez-vous : l'écart entre le taux de représentation des étudiants en situation de handicap en L3 et celui de la population générale est passé de 5,3% en 2012 à 1,6% en 2018.

Accompagner les établissements

Les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés d'un référent handicap et d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Aujourd'hui, 80% des étudiants en situation de handicap recensés bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé pour le suivi des études et 82% bénéficient d'un aménagement des modalités de passation d'examen.

Le ministère mobilise 11 M€ par an afin de permettre la mise en accessibilité des bâtiments universitaires, auxquels s'ajoutent 3,7 M€ pour rendre accessibles les locaux de vie étudiante.

La mobilisation de la CVEC à destination des ces étudiants handicapés leur donne l'accès à des offres culturelles et sportives accessibles et dédiées.

Près de

34 000

étudiants se sont déclarés en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur en 2019, soit 1,71% des étudiants

Près de

80 %

des universités ont adopté un schéma directeur handicap en juillet 2019

82 %

des établissements poursuivent des actions pour renforcer l'accompagnement individuels des étudiants

81 %

des établissements développent des actions pour la mise en accessibilité des formations

De nouvelles modalités pour faciliter l'orientation et l'accompagnement des étudiants sur Parcoursup :

- fiche de liaison handicap proposée au candidat pour faciliter le ré-examen de sa candidature et préparer les accompagnements nécessaires en vue de la rentrée universitaire ;
- contact du référent handicap de l'établissement pour chaque formation référencée ;
- fiche handicap établissement précisant les informations sur la politique d'accompagnement proposée par les établissements.

Stratégie nationale pour l'autisme

Le ministère participe à la Stratégie nationale pour l'autisme afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens présentant des troubles du spectre de l'autisme et de les accompagner tout au long du parcours. Pour la période 2020-2021, le ministère accompagnera les établissements vers une plus grande accessibilité des formations, des services communs comme les bibliothèques universitaires et une meilleure appropriation du dispositif Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour favoriser l'accès aux services de santé et de vie étudiante.



Poursuivre la lutte contre les discriminations

Des dispositifs de prévention et d'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

La quasi-totalité des universités a mis en place un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Afin d'accompagner les établissements, des supports sont mis à leur disposition et VSS Formation, réseau indépendant de formateurs et intervenants experts en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, poursuit ses actions de sensibilisation et de conseil (<http://vss-formation.fr>).

Accompagner dans la prévention et le traitement des phénomènes racistes, antisémites et discriminatoires

En 2020, le réseau Référent racisme et antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche compte plus de 140 membres (enseignants chercheurs, administratifs). Son rôle consiste à prévenir, signaler et traiter des incidents racistes, antisémites et discriminatoires.

Garantir l'égalité professionnelle

Depuis la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, chaque établissement public est dans l'obligation d'élaborer un plan d'action en matière d'égalité avant la fin 2020, autour de quatre axes : rémunérations, accès aux emplois et responsabilités, articulation des temps de vie, prévention des violences. Afin d'accompagner les établissements dans cette démarche, le ministère a dressé un état des lieux des politiques d'égalité au sein de l'ESR, permettant d'identifier les actions déjà mises en place. Un comité de suivi a été créé en février 2020, composé de représentants d'établissements d'enseignement supérieur et d'associations. Il travaille à la finalisation d'un référentiel de ces plans d'actions, qui proposera des exemples concrets en matière d'égalité.

Suite au rapport sur les freins aux carrières des femmes chercheuses et enseignantes-chercheuses en France, le ministère a publié, en juillet 2020, une circulaire visant à "assurer l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement, garantir l'égalité professionnelle et limiter les biais de sélection". Le texte est une ressource à disposition des établissements permettant de veiller à ce que des critères discriminatoires n'interfèrent pas dans le processus de sélection.

Un plan de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTI

Issu d'une grande consultation réalisée auprès des associations LGBTI, le plan de lutte contre les discriminations envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes facilite l'utilisation du prénom d'usage pour les étudiants et personnels transgenres et intersexes, en particulier, sur les documents et pièces internes à l'établissement. À la demande des intéressés, les mentions "Madame/Monsieur" peuvent aussi être supprimées des correspondances, formulaires et documents internes aux établissements, ainsi que sur les diplômes délivrés par ces derniers. Les établissements, saisis d'une demande en ce sens, doivent rééditer les diplômes délivrés avec l'ancien prénom de l'étudiant(e) une fois que le changement de prénom aura été inscrit à l'état-civil.

Enfin, une version réactualisée du guide "Lutter contre les LGBTIphobies dans l'enseignement supérieur et la recherche" sera publiée dans les semaines à venir.





05.

**L'engage-
ment en
faveur de
la transition
écologique,
une priorité
pour 2020**

Sensibiliser et former les étudiants aux grands enjeux de la transition écologique

L'enseignement supérieur est tout particulièrement concerné par la proposition de la Convention citoyenne, approuvée par le président de la République: "Développer les actions d'information, de communication, d'éducation, de formation [aux enjeux de la transition écologique]", qui incite essentiellement à "modifier le Code de l'éducation pour une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), de renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable en en faisant une mission transversale des enseignants, de sensibiliser l'ensemble de la population française en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action".



Il s'agit aussi "d'accompagner l'évolution du numérique, y compris dans les secteurs de l'éducation et de la formation pour réduire ses impacts environnementaux", de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, publics ou privés et de "limiter de façon significative [leur] consommation d'énergie".

Dès février 2020, un groupe de travail présidé par Jean Jouzel, directeur de recherche au Commissariat à l'énergie atomique, a été lancé à l'initiative de Frédérique Vidal. Ce groupe rassemble des représentants de l'enseignement supérieur, d'associations, d'entreprises, de collectivités territoriales et de personnalités scientifiques dans les domaines du climat et de la biodiversité. Il a pour objectif d'examiner la question de la sensibilisation et de la formation de l'ensemble des étudiants de notre système d'enseignement supérieur aux grands enjeux de la transition écologique.

Les travaux de ce groupe de travail seront rendus publics à l'automne.

Accompagner la mutation écologique des établissements à travers la rénovation thermique des bâtiments

La politique immobilière mise en œuvre par le ministère vise à ce que les opérateurs disposent d'un patrimoine adapté à leurs missions (enseignement, recherche, documentation, vie étudiante), fonctionnel, offrant de bonnes conditions de travail et respectant les normes en vigueur en termes de sécurité ou de sûreté et de la transition énergétique.

Cette politique prend en compte la nécessaire évolution de l'immobilier universitaire vers des campus inclusifs, durables et attractifs.

Le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur représente 40% des bâtiments publics appartenant à l'État.

La France est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La loi ELAN oblige les établissements à réduire leur consommation énergétique 60% d'ici ce même horizon.

L'enjeu du ministère pour les prochaines années consiste donc à accompagner les établissements dans cette mutation écologique et à les aider à relever le défi énergétique, en agissant sur leur patrimoine immobilier.

Cette démarche se trouve aujourd'hui au centre des réflexions des établissements et du Gouvernement, notamment dans le cadre des négociations des futurs Contrats plan État-Régions (CPER), mais aussi dans celui du plan de relance dont une partie sera dédiée à la rénovation thermique des établissements.



Rénovation énergétique

Le plan de relance du Gouvernement finance à hauteur de 4 Mds€ un vaste programme de rénovation des bâtiments publics afin de soutenir le secteur de la construction et réduire leur empreinte énergétique. L'objectif est la diminution de la facture énergétique, gagner en confort pour les usagers et les agents (notamment une meilleure protection face aux vagues de chaleur) et une réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'État.

Deux types d'appel à projets seront organisés: l'un concernant les bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ou d'un autre ministère) et ceux du réseau des œuvres universitaires sociales), l'autre pour l'ensemble des autres bâtiments de l'État.

Trois types d'opération de rénovation seront financées:

- actions dites à "gain rapide" présentant un fort retour sur investissement (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...);
- travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes (isolation du bâti, changement des équipements...);
- opérations immobilières de réhabilitation lourde incluant d'autres volets que la rénovation énergétique (mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort...);

Il s'agit de projets de rénovation énergétique visant une diminution de la consommation énergétique des bâtiments. Ces projets variés (par exemple des actions d'amélioration de l'exploitation du bâtiment, de remplacement d'équipement, ou encore des travaux d'optimisation technique des équipements ou d'économie d'énergie) concourent globalement à une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, afin de ralentir l'obsolescence du parc immobilier.





06.

Innovation

Soutenir la création d'entreprises

Malgré la crise, le ministère poursuit son effort pour développer la création d'entreprises, notamment technologiques, et pour amplifier le transfert de technologie depuis la recherche publique, qui sont les deux voies de transformation de notre économie vers une économie plus innovante.

Le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien exceptionnelles pour les jeunes entreprises et les entreprises technologiques ainsi que pour la recherche technologique.

L'entrepreneuriat étudiant

Déploiement du plan "L'esprit d'entreprendre"

Le plan "L'esprit d'entreprendre" fait de l'entrepreneuriat étudiant une priorité en reconnaissant des formes variées d'entrepreneuriat, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en proposant une certification des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs. Une enveloppe de 15 M€ sur trois ans est prévue.

Parmi ses principaux objectifs :

- 100% des étudiants sensibilisés à "L'esprit d'entreprendre";
- une offre renforcée de formations à l'entrepreneuriat;
- un accès élargi au statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) pour des formes nouvelles d'engagement comme pour les étudiants porteurs de projets associatifs ou de projets d'intrapreneuriat au sein d'entreprises, d'associations ou d'administrations qui repensent leur modèle de développement;
- la reconnaissance du diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) par les acteurs socio-économiques;
- plus généralement une reconnaissance des compétences acquises lors de la sensibilisation à l'entrepreneuriat à travers un référentiel de compétences adapté.

Généralisation de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et accompagnement des jeunes entrepreneurs

Pour atteindre ces objectifs, l'appel à projets "L'esprit d'entreprendre" a été lancé en juin 2020 pour soutenir les projets les plus ambitieux de développement des PEPITE de France Métropolitaine et d'Outre-mer. Un financement spécifique du ministère de 2,5 M€ par an sur deux ans viendra en complément de financements locaux dédiés à ces projets.

Il vise à mobiliser un maximum d'établissements d'enseignement supérieur pour organiser une stratégie de territoire à travers leur PEPITE afin qu'ils réussissent un passage à l'échelle significatif en nombre d'étudiants sensibilisés et initiés à l'entrepreneuriat.

5 M €

par an pour soutenir la création d'entreprises chez les jeunes

120 000

étudiants sensibilisés à l'esprit d'entreprendre en 2019

4 600

jeunes ayant bénéficié du statut étudiant-entrepreneur en 2019

33

pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) accompagnent les étudiants dans leur démarche entrepreneuriale

i-PhD, un concours pour encourager les jeunes chercheurs à créer leur start-up

Aujourd'hui, seuls 4 % des 15 000 docteurs diplômés chaque année en France choisissent la voie de l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, la capacité à soutenir de nouvelles vocations entrepreneuriales au sein des laboratoires, d'encourager et de stimuler les jeunes chercheurs à créer leur entreprise, en s'appuyant sur la valorisation de travaux de recherche, représente une nouvelle voie pour l'emploi des jeunes docteurs tout en représentant un indéniable potentiel d'innovation pour la France.



The logo for the i-PhD innovation competition. It features the text 'i-PhD' in a large, bold, sans-serif font. The 'i' is red with a white dot, the '-' is blue, the 'P' is red, the 'h' is blue, and the 'D' is red. Below this, the words 'concours d'innovation' are written in a smaller, blue, sans-serif font.

Lancé en 2019, le concours d'innovation **i-PhD est destiné aux jeunes chercheurs porteurs d'un projet de création de start-up en lien avec leur écosystème local** (laboratoire, filiale ou structure de valorisation des organismes de recherche, SATT). En amont des deux autres concours publics destinés aux entreprises innovantes, i-Lab et i-Nov, i-PhD incarne la volonté du Gouvernement de promouvoir l'innovation à travers la création de start-up et d'encourager la valorisation entrepreneuriale des travaux de recherche.

29 projets lauréats parmi lesquels sept grands prix ont été distingués pour cette première édition. Ces start-up, aux thématiques très variées (médecine régénérative, ordinateur quantique, transition énergétique, microbiote, etc.), illustrent la place centrale de la science dans l'innovation. Les start-up Funcell et Alice et Bob, lauréats de la première édition du concours i-PhD, sont également Grands Prix du concours i-Lab 2020, ce qui démontre la capacité des doctorants et des jeunes docteurs à porter des projets prometteurs d'innovation de rupture.

Une dynamique de création de start-up toujours forte

La création d'entreprises innovantes à forte composante technologique est un objectif essentiel pour répondre aux enjeux industriels d'aujourd'hui et de demain. En l'espace de quelques années, l'écosystème des start-up en France a connu un développement sans précédent, démontrant le dynamisme et la créativité des entrepreneurs dans notre pays. L'État a accompagné ce bouleversement en investissant massivement en faveur de l'émergence et du développement des projets innovants et en stimulant les écosystèmes porteurs de ces innovations. Aujourd'hui, sur 1 500 start-up françaises, deux tiers portent des projets d'innovation de rupture (*deep tech*), en lien avec la recherche publique. En 2019, 250 start-up ont été créées. En 2020, 59 % des lauréats du concours d'innovation i-Lab étaient issus de la recherche publique contre seulement 40 % en 2006. Cette dynamique produit déjà des résultats encourageants puisque les levées de fonds des start-up deep tech en France ont progressé de 60 % entre 2018 et 2019 pour s'établir à 1,5 Md€ (soit un tiers des fonds levés par des start-up françaises).

Ces bons résultats seront soutenus et amplifiés par la poursuite du plan *deep tech* mis en place par le Gouvernement avec des mesures législatives, financières et des programmes d'accompagnement :

- dans la loi PACTE, des mesures visent à assouplir le statut de chercheur-entrepreneur issu de la loi Allègre, et à offrir aux entreprises des voies d'accès plus souples et plus progressives vers la délivrance de brevets, le projet de loi de programmation de la recherche poursuivra cet effort de simplification ;
- le soutien aux start-up sera mieux pris en compte dans les feuilles de route des opérateurs de recherche ;
- le renforcement des moyens dédiés aux start-up *deep tech* à hauteur de 200 M€ dans le 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA) ;
- la revalorisation des bourses French Tech Emergence (qui peuvent maintenant atteindre 90 000 €), qui ciblent les start-up *deep tech* dans la 1^{re} année de leur existence (94 entreprises bénéficiaires en 2019 pour un montant de + 8 M€) ;
- le renforcement des aides individuelles à la R&D pour les entreprises fortement technologiques (37 entreprises bénéficiaires en 2019, pour un montant de + 46 M€) ;
- l'augmentation de la dotation du concours i-Lab pour les entreprises technologiquement innovantes en création ou nouvellement créées et du concours i-Nov — qui cible les projets innovants portés par des start-up ou PME (128 projets soutenus en 2019, pour une aide totale de 71 M€).

Un nouveau fonds, nommé French Tech Seed, doté par l'État de 400 M€, a été mis en place en avril 2019 pour investir directement dans les start-up technologiques au stade du pré-amorçage. Depuis sa création et en date du 30 juin 2020, des obligations convertibles ont été accordées à 107 start-up pour un montant total de 28 M€. Dans le cadre du #PlanTech annoncé le 5 juin dernier, l'État a confié à Bpifrance la gestion d'un nouveau fonds "French Tech Accélération 2" pour investir dans des accélérateurs et des start-up studios. L'État, à travers les fonds opérés par Bpifrance, a également investi dans de nombreuses start-up à forte intensité technologique et dans des fonds d'investissement afin de faire un effet de levier sur les investisseurs privés et structurer le marché du capital-risque en France.

Dans le cadre du volet accompagnement du plan *deep tech*, un appel à projets à destination des SATT, incubateurs et accélérateurs a également été lancé pour financer des actions visant à renforcer l'articulation et la mutualisation des structures d'accompagnement au bénéfice des start-up *deep tech*. Financé par l'enveloppe "intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs" dotée de 50 M€ du PIA 3, cet appel à projets a permis d'apporter des financements à 9 lauréats, mettant en place de nouvelles offres d'accompagnement pour les start-up à forte intensité technologique. Trois autres vagues seront sélectionnées dans les mois à venir.

La recherche au service de l'innovation

Des stratégies d'accélération pour une innovation appuyée sur la recherche

Le renforcement de notre souveraineté technologique est un enjeu majeur car la crise a démontré la dépendance de la France aux technologies étrangères et notamment américaines et asiatiques dans certaines filières (infrastructures numériques, télécommunications, chimie pharmaceutique).

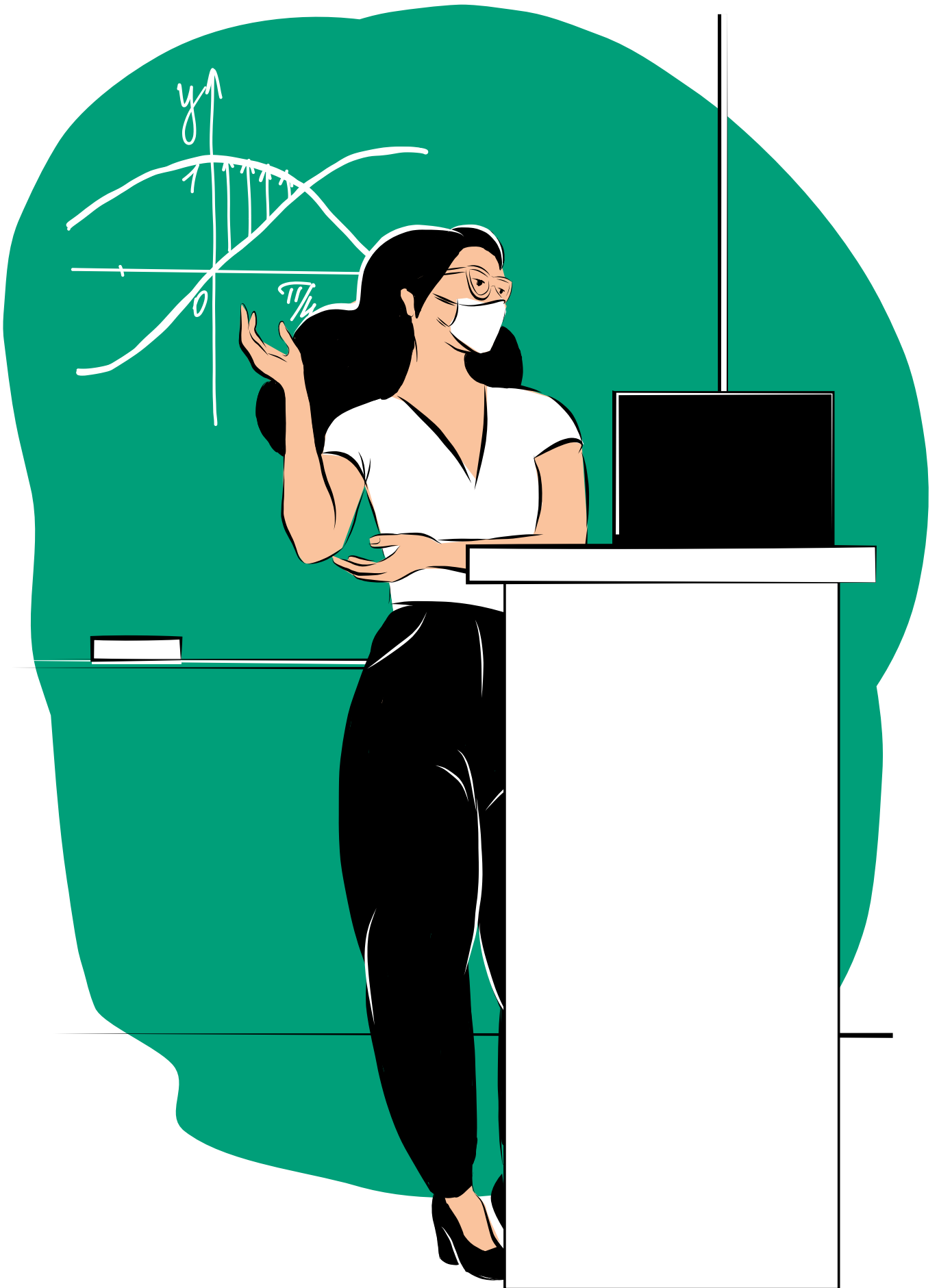
Le 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA) donne les moyens à la France de financer massivement des technologies et des filières émergentes basées sur l'excellence scientifique de nos laboratoires, et ainsi générer de l'emploi et de la valeur ajoutée. Il s'agit de transformer les grandes transitions, notamment écologique, en opportunités scientifiques et économiques.

Ainsi, nous investirons massivement dans des stratégies pour accélérer le développement de ses filières émergentes sur toute la chaîne de valeur, de la recherche fondamentale à la première ligne de production industrielle. Ces stratégies couvriront des champs majeurs comme le développement des technologies numériques (cyber, quantique), la modernisation des technologies agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire, le renforcement de la santé digitale et de la bioproduction pour des thérapies innovantes. Enfin, une stratégie dédiée à la consolidation de la numérisation de l'enseignement sera mise en œuvre. L'offre de formation de l'enseignement supérieur sera également adaptée pour répondre aux enjeux de ses filières.

Le renforcement des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Le dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) permet de soutenir l'insertion des docteurs dans les entreprises et de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et l'industrie. Les entreprises recrutant des doctorants reçoivent une subvention annuelle forfaitaire de 14 000 € pendant trois ans. En 2020, 1 450 CIFRE vont être attribuées auquel s'ajoute une cohorte de 50 CIFRE sur l'intelligence artificielle provenant de la stratégie nationale en intelligence artificielle.

Il est prévu, dans le cadre du projet de loi de programmation de la recherche, d'augmenter de 50 % d'ici 2027 le nombre de CIFRE. Cette mesure permettra de répondre au nombre toujours croissant de demandes et de favoriser l'insertion professionnelle d'un plus grand nombre de jeunes docteurs.



07.

**25 milliards
d'euros au
service des
établisse-
ments et des
personnels
pour les 10 ans
à venir**

Des mesures concrètes pour les personnels et les carrières

Pourquoi une loi de programmation pluriannuelle de la recherche

La France est une grande nation de recherche dont l'expertise scientifique est reconnue et saluée dans le monde entier. Parmi ses points forts : la qualité des formations à la recherche et par la recherche, appuyées sur un réseau dense de laboratoires et d'écoles doctorales, la compétence des personnels ingénieurs et techniciens et administratifs, notamment dans les laboratoires, les grands instruments et infrastructures de recherche.

Mais, contrairement à l'Allemagne, au Royaume-Uni ou à la Chine qui ont réinvesti fortement, la recherche française souffre d'un sous-investissement chronique depuis des années et décroche progressivement du top 10 mondial. En faisant le choix d'engager un réinvestissement massif, la France se donne les moyens de tenir son rang parmi les grandes nations scientifiques dans un contexte de compétition internationale accrue.

Initiée début 2019 par le président de la République et portée par Frédérique Vidal, la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 dessine le paysage de la recherche française pour les dix prochaines années en lui donnant davantage de temps, de moyens et de visibilité. Présentée au parlement courant septembre, elle doit entrer en vigueur début 2021.

Une revalorisation indemnitaire sans précédent

La programmation de la recherche prévoit 25 Mds€ d'investissements supplémentaires tout au long des 10 prochaines années. Cet effort historique en faveur du financement de la recherche publique représente une nouvelle donne au profit de tous les métiers de la recherche dans les organismes, les universités, les écoles et l'ensemble des laboratoires.

- Près de 2,5 Mds€ seront consacrés à revaloriser significativement les indemnités de l'ensemble des personnels les 7 premières années.
- Dès 2021, 26 M€ seront consacrés à la revalorisation des carrières des jeunes chercheurs, qui ne pourront plus être recrutés en dessous de 2 SMIC.
- 92 M€ supplémentaires seront consacrés à la revalorisation indemnitaire sur les 7 prochaines années, soit 644 M€ en 2027.

C'est le plus grand mouvement de revalorisation consacré à l'ensemble des personnels des organismes de recherche, des universités et des écoles depuis l'après-guerre.

Une sécurisation des débuts de carrières

Face à la baisse d'attractivité du doctorat depuis 20 ans, la programmation vise à améliorer et à sécuriser la situation des doctorants via deux mesures : une augmentation progressive de 20 % du nombre de contrats doctoraux et une hausse de la rémunération minimale des contrats doctoraux de 30 % à l'horizon 2027, qui seront portés à 2 300 € brut mensuel. L'objectif est de parvenir à financer l'ensemble des thèses dans tous les champs disciplinaires tout en apportant un meilleur encadrement au bénéfice des doctorants afin de les accompagner jusqu'à la soutenance de leur thèse. C'est la première fois qu'un plan dédié à la revalorisation du doctorat est engagé. Par ailleurs, un contrat post-doctoral sera créé afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs vers des postes pérennes dans la recherche publique ou privée.

Promouvoir de nouveaux talents et faciliter la carrière des maîtres de conférences et des chargés de recherche

La programmation permettra aux organismes, aux universités ou aux écoles de créer des chaires de professeur junior, après une sélection réalisée au sein d'un comité scientifique dédié, composé notamment de personnalités extérieures et étrangères. Cette nouvelle voie de recrutement à la disposition des établissements permettra d'attirer vers la carrière scientifique de nouveaux talents qui n'auraient pu trouver leur place dans le cadre des procédures existantes. Ces chaires permettront de devenir professeur des universités ou directeur de recherche en 6 ans après évaluation scientifique des travaux réalisés. La programmation ne supprime aucune des voies d'accès actuelles dans les différents corps des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Par ailleurs des mesures spécifiques permettront d'augmenter les promotions des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Un soutien à l'emploi dans les laboratoires

Face à la baisse des effectifs dans les laboratoires, qui a essentiellement porté sur les personnels de soutien technique à la recherche, les recrutements d'ingénieurs, techniciens et administratifs seront supérieurs au nombre de départs. C'est un enjeu très important pour préserver les savoir-faire et les capacités de développement technique dans les laboratoires. Dans les universités, un plan de requalification des emplois techniques sera engagé au bénéfice de milliers d'agents. Près de 5 200 emplois pérennes supplémentaires seront créés tout au long de la programmation, dans les organismes de recherche, les universités et les écoles et cela sans tenir compte de l'évolution des effectifs liée à la démographie étudiante. Enfin, un contrat à durée indéterminée de mission scientifique sera créé afin de donner plus de sécurité et de visibilité aux ingénieurs et techniciens qui participent à des projets de recherche parfois bien plus longs que la durée actuelle de leurs contrats qui sont généralement à durée déterminée.

Pour une société de culture scientifique, irriguée par la recherche publique

Replacer la science au cœur de notre société

La promotion de la culture scientifique, technique et industrielle est portée par une ambition prioritaire : éclairer les citoyens et leur donner les moyens de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit, leur esprit critique, et de lutter contre le prêt-à-penser, grâce aux acquis de la science et au partage de la démarche scientifique. Afin de parvenir à cet objectif, et dans un contexte de crise sanitaire où les vérités scientifiques sont particulièrement questionnées, un certain nombre d'initiatives seront mises en place afin de replacer la science et ses enjeux au cœur de la société :

- **la création d'un centre "Science et médias"** pour permettre la mise en contact rapide entre journalistes et chercheurs, favoriser l'accès des citoyens à une information scientifique fiable, et accroître l'apport d'éclairages scientifiques dans les débats publics sur les grands sujets actuels;
- **des opérations de proximité du type "un chercheur par classe"** permettant de sensibiliser les jeunes scolaires aux enjeux et aux apports de la science;
- **1% du budget d'intervention de l'ANR** consacré au partage de la culture scientifique, via des appels à projets dédiés mais aussi en finançant un volet "culture scientifique" dans le cadre des projets de recherche "volontaires".

Lancé en 2019, **le Plan national pour la science ouverte** porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avec les établissements, sera poursuivi, amplifié, et complété par une politique de soutien à l'édition.

L'apport de la recherche publique au monde économique

Parce que la compétitivité de l'industrie constitue un enjeu essentiel, il est nécessaire d'amplifier les retombées concrètes générées par la collaboration avec la recherche publique. Bien que de nombreux progrès aient été faits depuis une dizaine d'années, et malgré les avancées notables portées par la loi Pacte du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises – qui a permis de simplifier le parcours des chercheurs-entrepreneurs –, il faut faciliter davantage les passerelles publiques-privées.



Le plan de relance au service de la recherche et de l'innovation

Stratégie de relance de la R&D — ANR

L'objectif est d'accélérer la montée en puissance de la recherche compétitive en France via le plan de relance européen, en complétant la trajectoire budgétaire déjà prévue pour l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du projet de loi de programmation de la recherche.

La mesure vise à porter, dès 2021, le budget d'intervention de l'ANR de 518 M€ à 953 M€, en anticipant de deux ans la montée en puissance de la programmation de la recherche qui culminera en 2027 à 1 518 M€. Utiliser ce complément budgétaire pour augmenter significativement le taux de succès et porter celui-ci de 16 % actuellement à un niveau supérieur à 25 %, soit celui des meilleures agences mondiales. Cela permettra de mieux financer la recherche fondamentale dans l'ensemble des champs disciplinaires en rendant le recours à l'ANR plus accessible et plus attractif pour les chercheurs et cela, dans les deux prochaines années afin d'accélérer les effets positifs portés par la programmation de la recherche.

Près de 400 M€ sur financement de l'Union européenne sont prévus pour cette mesure.

Soutenir les écosystèmes d'ESRI

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) amplifiera le soutien aux universités, aux écoles, aux organismes de recherche et de transfert de technologies, pour renforcer leur rayonnement scientifique à l'international, développer des campus de démonstration des grandes transitions sociétales, accompagner les innovations jusqu'au marché et faire de la France le terreau le plus fertile d'Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.

Le PIA 4, dans sa logique structurelle d'intervention, contribuera au financement des écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en capitalisant sur les structures confirmées et sur les procédures compétitives et éprouvées du Programme d'investissements d'avenir.

L'impact attendu est une progression des universités françaises dans les classements internationaux, le développement de la propriété industrielle (brevets, licences), l'augmentation de la création de start-up technologiques issues des résultats de la recherche et de la dynamique de transfert technologique des acteurs académiques vers les entreprises, notamment industrielles.

Il est prévu 2,55 Mds€ sur la période 2021-2023 pour cette mesure.







**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact presse

01 55 55 99 12 / 01 55 55 86 90
presse-mesri@recherche.gouv.fr